
Portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise

2009

Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Août 2009

Les unités administratives et les personnes suivantes ont participé à la réalisation du présent *Portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise 2009*.

Coordination :

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales :
Alain C. Blais et Marie-Hélène Zarnovican

Analyses et collaborations à la rédaction :

Direction des communications :
Isabelle Couture, Anne-Marie Ouellet, Mario Rancourt, Éric Labonté et Marc Lajoie

Direction des études et des perspectives économiques :
Gilles Hains, Mario Ringuette, Hugo Lefebvre, Josée Robitaille, Félicien Hitayezu et Mario Beaulieu

Direction de l'amélioration de la compétitivité et analyses stratégiques, TRANSAQ :
Jean-Pierre Mailhot, Olivier Beaulieu-Charbonneau et Jocelyn Trudel

Direction du développement et de l'innovation :
Claude Martin, Hélène Bergeron, Caroline Dubé et Rodrigue Martin

Direction du développement et de la réglementation :
Johanne Martel, Jean Dalati et Michel Houle

Direction des politiques sur la gestion des risques :
Hélène Brassard et Michel Ouellet

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales :
Laval Poulin, Daniel Roy, Louise Vaillancourt, Karim Kesri

Soutien technique :

Linda Arsenault et Linda J. Vaillancourt

Le document est aussi disponible dans Internet à l'adresse :

www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Publications/indulait.htm

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	
1.1 Le Plan conjoint des producteurs de lait du Québec	3
1.2 Le cadre réglementaire du système canadien de gestion de l'offre	3
1.3 Les processus de gestion des ententes au Québec	5
1.4 L'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce	5
1.5 Une approche différente pour les aliments	7
1.6 La Filière laitière	8
CHAPITRE 2 : LES MARCHÉS	
2.1 La consommation des produits laitiers au Canada	9
2.1.1 L'évolution de la consommation par personne	9
2.1.2 Les tendances de consommation	11
2.1.3 L'approvisionnement du marché canadien	12
2.2 La distribution des produits laitiers	14
2.2.1 Le marché du détail	14
2.2.2 Le marché des services alimentaires	15
2.2.3 Les marques de distributeurs ou marques privées	16
2.3 Le commerce international	17
2.3.1 Les exportations	18
2.3.2 Les importations	20
2.3.3 Le Programme d'importation pour réexportation	22
CHAPITRE 3 : LA TRANSFORMATION	
3.1 La structure de l'industrie	23
3.2 L'importance économique de l'industrie	25
3.2.1 La valeur des livraisons manufacturières	25
3.2.2 Les emplois	27
3.3 Les tendances	27
3.4 Les imitations de produits laitiers	27
3.5 Les épisodes de toxi-infections	28

CHAPITRE 4 : LA PRODUCTION

4.1	L'importance de la production laitière du Québec dans le contexte canadien	29
4.2	La description comparative de la production laitière du Québec	30
4.3	L'évolution de la production laitière régionale du Québec	31
4.4	L'évolution de la taille des entreprises	32
4.5	Le centre d'expertise en production laitière, VALACTA	33
4.6	La situation financière des fermes laitières	34

CHAPITRE 5 : LA MISE EN MARCHÉ

5.1	Les conventions de mise en marché du lait	39
5.1.1	Le Comité des signataires	39
5.1.2	Les règles d'approvisionnement	40
5.1.3	La qualité	40
5.1.4	Les prix	42
5.1.5	Le Programme de dons de lait et de produits laitiers	43
5.2	La Convention de transport du lait	43
5.3	La Convention de frais de vérification et services connexes	44
5.4	La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait	44
5.5	La publicité et la promotion	44

CHAPITRE 6 : LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

45

ANNEXES

47

INTRODUCTION

L'industrie laitière est le principal secteur de l'industrie bioalimentaire québécoise aussi bien pour ses recettes monétaires que pour la valeur de ses livraisons en transformation alimentaire. Elle joue ainsi un rôle primordial dans le développement économique du Québec et de ses régions. De plus, l'industrie laitière québécoise est le plus important fournisseur de produits laitiers au Canada.

La production et la mise en marché du lait de vache et des produits laitiers au Québec et au Canada se fait dans un environnement réglementaire. En effet, la production laitière canadienne repose sur un système de gestion de l'offre qui permet d'adapter la production laitière aux besoins canadiens. Afin d'assurer un bon approvisionnement du marché, les producteurs possèdent des quotas de production de lait.

La gestion de l'offre permet notamment aux producteurs d'obtenir un prix adéquat du marché. Toutefois, pour être efficace, la gestion de l'offre du lait doit se faire dans un environnement qui protège le marché intérieur des perturbations du marché mondial, notamment par la limitation de l'entrée des produits étrangers. À cet égard, la question du commerce international et les négociations multilatérales sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont névralgiques pour l'industrie. De fait, les résultats de ces négociations et les différends commerciaux entre les pays membres de l'OMC ont une incidence sur la mise en marché des produits laitiers au Canada et au Québec. Voilà pourquoi l'industrie laitière canadienne suit de très près les discussions qui ont cours dans le cadre du présent cycle de négociations de l'OMC, le cycle de Doha.

Au Québec, la mise en marché du lait est régie par les conventions de mise en marché du lait négociées entre la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ), le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) et Agropur coopérative. Ces conventions précisent notamment les règles d'approvisionnement des usines laitières du Québec.

Le présent document a été réalisé dans le contexte de l'examen périodique des interventions de la FPLQ dans la mise en marché du lait¹ au Québec. Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1). C'est dans ce contexte que la Régie a demandé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de broser un portrait sommaire de l'industrie laitière au Québec. Le présent document présente un portrait évolutif et comparatif de l'industrie et de son contexte dynamique. Il décrit succinctement le cadre réglementaire de la gestion de l'offre, puis aborde tour à tour le marché et la transformation des produits laitiers au Québec ainsi que la production du lait et sa mise en marché.

¹ Le présent *Portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise 2009* ne traite que du lait provenant de vaches laitières.

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1 Le Plan conjoint des producteurs de lait du Québec

En vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, les productrices et les producteurs de lait du Québec se sont dotés d'un plan conjoint. Le Plan conjoint des producteurs de lait du Québec régit le mode et les conditions de mise en marché du lait. Certaines de ces conditions sont négociées dans le cadre des conventions de mise en marché du lait. De plus, en vertu de ce plan conjoint, les producteurs ont créé une agence de vente; elle permet la mise en commun de la vente du lait pour tous les producteurs de lait du Québec. La Loi prévoit également que les offices de producteurs peuvent convenir d'ententes intergouvernementales visant la mise en marché ordonnée des produits agricoles.

1.2 Le cadre réglementaire du système canadien de gestion de l'offre

Depuis le début des années 70, les producteurs de lait du Québec participent à la gestion des approvisionnements pour la production de lait de transformation dans le cadre du Plan national de commercialisation du lait, une entente fédérale-provinciale. Les deux principaux objectifs de ce plan sont : assurer aux producteurs laitiers une juste rétribution pour leur travail et leurs investissements ainsi que fournir aux consommateurs un approvisionnement régulier en produits laitiers de haute qualité. De fait, le but du Plan national est d'assurer un équilibre entre la demande de produits laitiers et l'offre de lait au Canada.

L'équilibre du système est assuré par l'instauration d'un quota de production de lait qui tient compte des besoins du marché du lait de consommation et de ceux du marché de la transformation, c'est-à-dire le lait destiné à la fabrication de produits transformés : le yogourt, la crème glacée, le fromage et le beurre. Cet équilibre repose aussi sur le contrôle de la quantité de produits laitiers importés, sur un programme de stockage du beurre et sur le rachat des surplus à la charge des producteurs. L'ajustement du quota laitier au Canada se déroule en trois étapes. D'abord, sous l'autorité du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, le quota canadien subit un ajustement bimestriel qui est ensuite transféré aux provinces par l'application d'une formule d'allocation négociée entre elles. Finalement, selon l'état des marchés et l'évolution de la production de lait, la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) prend la décision de distribuer les variations de quota à la ferme au prorata des quotas que les fermes laitières possèdent.

La gestion de l'offre est un domaine de compétence partagée entre les deux ordres de gouvernement. Les produits laitiers qui font l'objet de commerce interprovincial et international sont de compétence fédérale (le lait de transformation), tandis que ceux commercialisés dans la province sont de compétence provinciale (le lait de consommation). Outre le Plan national, la mise en application du système de gestion de l'offre repose sur les ententes suivantes :

- l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P10)¹ conclue en 1995 et modifiée le 1^{er} août 2003;
- l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5)² conclu en 1995 et modifié en 2009;
- l'Entente pour l'adhésion de la province de Terre-Neuve-et-Labrador au Plan national de commercialisation du lait et à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait mise en place le 1^{er} août 2001.

L'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P10) et l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) permettent un partage des revenus entre les producteurs. De plus, ils favorisent l'harmonisation de la classification des produits laitiers, des prix, des normes de qualité, des coûts du transport ainsi que des règles de vérification des transactions. Plus précisément, l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P10) a été mise en place à la suite des résultats des négociations sur le commerce multilatéral, tenues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle est notamment née d'une volonté des producteurs laitiers canadiens de continuer à partager les coûts pour écouler les surplus ainsi que des différents programmes visant à stimuler l'utilisation d'ingrédients laitiers dans la seconde transformation au Canada.

Le système de classification canadien est brièvement décrit ci-dessous.

Tableau 1.1
Définitions des classes de lait

CLASSES	PRODUITS
1a 1b 1c	Lait de consommation Crème de consommation Nouveaux produits de classes 1a et 1b
2	Yogourt et crème glacée
3a1 3a2 3b1 3b2	Fromages fins de tous types Mozzarella, Brie et Colby Cheddar frais Cheddar
4a 4a1 4b 4m	Beurre, poudres Composants du lait pour la fabrication du fromage fondu Lait concentré Marchés particuliers
Classes spéciales 5a 5b 5c 5d	Fromages pour la transformation secondaire Autres produits laitiers pour la transformation secondaire Confiserie Exportations planifiées

¹ Cette entente est appelée « Entente P10 » parce qu'elle concerne les dix provinces.

² Cette entente est appelée « Entente P5 » parce qu'elle concerne l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) supervise l'application du Plan national. Présidé par la Commission canadienne du lait (CCL), le CCGAL est composé de représentants des gouvernements provinciaux et des producteurs (qui sont les signataires de l'Entente nationale) et d'observateurs (transformateurs, consommateurs et organisations nationales).

1.3 Les processus de gestion des ententes au Québec

Au Québec, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permet à l'office des producteurs de lait, soit la Fédération des producteurs de lait du Québec, de se doter de règlements permettant d'organiser, de façon ordonnée, la production et la mise en marché. De plus, elle encadre les conventions de mise en marché négociées entre les producteurs et les transformateurs accrédités, soit le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) et Agropur coopérative. Plusieurs des conditions de mise en marché du lait au Québec se négocient dans le contexte de ces conventions de mise en marché et doivent respecter les ententes fédérales-provinciales de commercialisation du lait.

En 1998, le gouvernement du Québec a accordé au Comité permanent d'harmonisation des règles de mise en marché canadiennes et québécoises un pouvoir décisionnel sur les sujets négociables entre les producteurs et les industriels laitiers. Ce forum québécois de discussions réunit les producteurs et les industriels laitiers afin, notamment, de préparer les rencontres fédérales-provinciales portant sur la gestion du système pancanadien de gestion de l'offre. Ce comité discute des sujets négociables tels qu'ils ont été définis dans la décision n° 6559 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) en date du 17 décembre 1996. Ces sujets négociables sont, entre autres, les prix et le système de classification du lait, tandis que le partage des revenus de marché et les quotas de production concernent exclusivement les producteurs.

1.4 L'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce

Pour assurer le bon fonctionnement du système de gestion de l'offre du lait, une protection aux frontières a été instaurée au Canada afin de limiter l'entrée des produits étrangers sur le marché canadien. Depuis 1995, à la suite de la signature de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce par le Canada, les limitations quantitatives des importations de produits laitiers ont été remplacées par un système de contingents tarifaires. Ainsi, pour le fromage et le yogourt par exemple, les contingents tarifaires ont été fixés respectivement à 20 412 tonnes et à 332 tonnes³. Pour les importations qui ne dépassent pas ces contingents, les tarifs douaniers sont peu élevés (exemple : 6,5 % pour le yogourt), alors que les importations excédentaires sont soumises à des tarifs nettement plus élevés (variant de 201 % à 313 %). Au Canada, le contrôle des importations de produits agricoles est effectué au moyen de licences d'importation accordée en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cette loi est appliquée par un ministère canadien, soit celui des Affaires étrangères et du Commerce international.

³ Dans le cas du beurre, le contingent tarifaire est fixé à 3274 tonnes par année.

Le présent cycle de négociations commerciales de l'OMC a débuté en novembre 2001, au moment de la quatrième conférence ministérielle, qui a eu lieu à Doha au Qatar. Désigné « Programme de Doha pour le développement », ce cycle de négociations porte notamment sur la révision de l'Accord sur l'agriculture dans le but de libéraliser davantage les échanges internationaux de produits agricoles. L'Accord sur l'agriculture comporte trois piliers qui ont chacun leurs propres règles :

- l'accès aux marchés;
- la concurrence à l'exportation;
- le soutien interne, c'est-à-dire les mesures internes ou subventions accordées par les gouvernements qui visent par exemple à accroître ou à garantir les prix à la production et les revenus des agriculteurs.

Dans le cadre de ces négociations, il est proposé, au chapitre de l'accès aux marchés, de diminuer l'ensemble des tarifs douaniers, autant ceux qui sont appliqués à l'intérieur des contingents tarifaires que les tarifs appliqués en dehors de ceux-ci. Jusqu'à maintenant, les tarifs douaniers hors des contingents tarifaires ont été efficaces pour contrôler les importations. Toutefois, une diminution de ceux-ci, en particulier dans un contexte de bas prix mondiaux et d'une devise canadienne forte, pourrait nuire au contrôle des importations et, par conséquent, mettre à risque la gestion de l'offre. La réduction minimale exigée serait de 23 %. De plus, pour être autorisé à appliquer cette réduction tarifaire minimale pour un produit, le pays devrait, en contrepartie, augmenter le niveau des contingents tarifaires, c'est-à-dire le volume à l'intérieur duquel les importations entrent avec des tarifs douaniers faibles. L'augmentation équivaldrait à environ 5 % de la consommation moyenne du produit au Canada au cours de la période de 2003 à 2005.

Pour défendre la gestion de l'offre, le Québec soutient la création d'une catégorie des produits dits sensibles dans l'Accord sur l'agriculture. Il demeure déterminant, pour le Québec et le Canada, que chaque pays puisse sélectionner un nombre suffisant de produits sensibles et que le traitement accordé à ces produits donne assez de flexibilité au Canada pour préserver la gestion de l'offre. Le parlement canadien a d'ailleurs reconnu cet objectif en adoptant à l'unanimité une motion dans ce sens.

En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, en 2002, l'OMC a déclaré que les exportations canadiennes de produits laitiers encadrées par le Mécanisme d'exportation individuel et la classe 5d étaient subventionnées. Donc, l'écart entre le prix intérieur et le prix des produits exportés est considéré comme une subvention, et ce, même si aucune aide financière n'est versée aux producteurs pour la vente de lait à un prix inférieur. La CCL contrôle les exportations en délivrant des permis d'exportation et en effectuant des exportations directes pour écouler les surplus. Toutes les exportations couvertes par des permis de la classe 5d sont notifiées à l'OMC comme des exportations subventionnées. Ces exportations représentent actuellement un des outils importants pour équilibrer le système national de gestion de l'offre des produits laitiers.

En ce qui a trait au soutien interne, il est proposé d'introduire des limites sur le niveau de subventions consenties à un secteur de production lorsque ces dernières causent des distorsions sur le fonctionnement des marchés (soutien classé dans la catégorie ambrée à l'OMC). Pour le secteur laitier canadien, la limite serait fixée à 576 millions de dollars. Jusqu'à maintenant, le soutien ambré spécifique du secteur laitier, notifié par le Canada à l'OMC, a toujours été inférieur à ce montant. De 1995 à 2004, le montant a atteint, en moyenne, 542 millions de dollars. Ce sont les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé qui entrent dans le calcul du soutien ambré spécifique du secteur laitier.

Depuis le début de la présente ronde de négociations, les échéanciers ont été repoussés à plusieurs reprises faute d'accord entre les membres sur les modalités d'un éventuel accord multilatéral. Actuellement, aucune échéance n'est avancée pour conclure ce cycle de négociations.

1.5 Une approche différente pour les aliments

Dans le contexte du présent cycle de négociations de l'OMC, un courant de pensée émerge et s'organise parmi les agriculteurs et des groupes de la société civile (consommateurs, universitaires, organisations non gouvernementales, etc.). Ce courant réclame une mondialisation différente qui tient compte des dimensions sociales et environnementales de l'agriculture. Selon cette école de pensée, les produits agricoles ne peuvent répondre aux mêmes règles commerciales que les autres marchandises; l'agriculture et l'agroalimentaire doivent être centrés sur leur vocation première, celle de nourrir la population. De plus, le droit des peuples de définir leur propre politique alimentaire et agricole doit être reconnu.

Cette approche propose de reconnaître le caractère particulier de l'agriculture et de déléguer les responsabilités liées à l'agriculture, par exemple, à une seule organisation rattachée directement à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle découle d'une réflexion influencée par plusieurs éléments de contexte international et national, notamment : la sécurité alimentaire, la lutte au dumping, l'environnement énergétique, l'agriculture de proximité et le maintien de fermes à dimension humaine qui font vivre les agriculteurs et leur famille.

Des partisans de cette position considèrent que la gestion de l'offre constitue une approche efficace pour aborder les enjeux agricoles associés au commerce international. Ils demandent que les États puissent continuer à être libres d'utiliser des outils, telle la gestion de l'offre, pour protéger les agriculteurs et les consommateurs de la volatilité des prix internationaux.

1.6 La filière laitière

Une concertation efficace

Les acteurs de l'industrie laitière québécoise valorisent un produit hautement périssable. Ils ont créé une dynamique afin de minimiser les pertes et de répondre aux besoins du marché tout en saisissant les occasions d'affaires.

Chaque semaine, les membres de la filière laitière produisent, transportent et transforment plus de 50 millions de litres de lait. Le transport du lait cru représente un défi de taille. Au Québec, près de 270 camions parcourent plus de 575 circuits pour recueillir le lait; le ramassage du lait à la ferme s'effectue au rythme d'une visite tous les deux jours. Le lait est par la suite dirigé vers plus de 110 usines de transformation. En 2007, le coût moyen de transport du lait de la ferme à l'usine s'élevait à 2,42 \$ par hectolitre au Québec par rapport à 2,53 \$ pour l'ensemble des cinq provinces de l'Est (P5)⁴. Au fil des ans, les acteurs de l'industrie, soit les producteurs, les transporteurs et les industriels, ont négocié, entre eux, des règles précises encadrant la mise en marché. Ces règles sont consignées dans la Convention de transport du lait et dans les conventions de mise en marché du lait présentées au chapitre 5.

Dans le domaine de la transformation, le Québec est le plus important fabricant de fromage cheddar et mozzarella, de beurre et de yogourt au Canada (chapitre 2, tableau 2.1). D'une part, les industriels québécois ont adapté leur gamme de produits laitiers à la demande des consommateurs, notamment en diversifiant leur offre de produits, et ce, grâce aux règles d'allocation du lait aux usines prévues dans les conventions de mise en marché. D'autre part, ils ont acquis, au fil des ans, une réputation d'excellence dans le domaine de la fabrication de produits laitiers de qualité, de sorte que le Québec est le chef de file au Canada pour la production de fromages fins, artisanaux et de lait cru. Ainsi, le nombre de fabriques artisanales de produits laitiers est passé de 29 à 52 de 1998 à 2008 et le nombre de producteurs qui transforment le lait de leur troupeau a plus que triplé (de 6 à 19) au cours de la même période. Le Québec ne compte plus le nombre de distinctions obtenues dans les concours nationaux et internationaux. Les maisons d'enseignement et les organismes de recherche, qu'ils soient privés, gouvernementaux ou universitaires, contribuent à accroître cette réputation d'excellence.

Par ailleurs, entre 1998 et 2008, la production de lait biologique au Québec est passée de 1,7 à 30 millions de litres. La province comptait, en 2008, 100 fermes de lait certifié biologique. De ce nombre, 8 fermes fabriquent des produits laitiers biologiques avec le lait de leur troupeau. En comparaison, en Ontario, 67 fermes laitières biologiques produisent 20 millions de litres de lait.

⁴ Cette entente est appelée « Entente P5 » parce qu'elle concerne l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

LES MARCHÉS

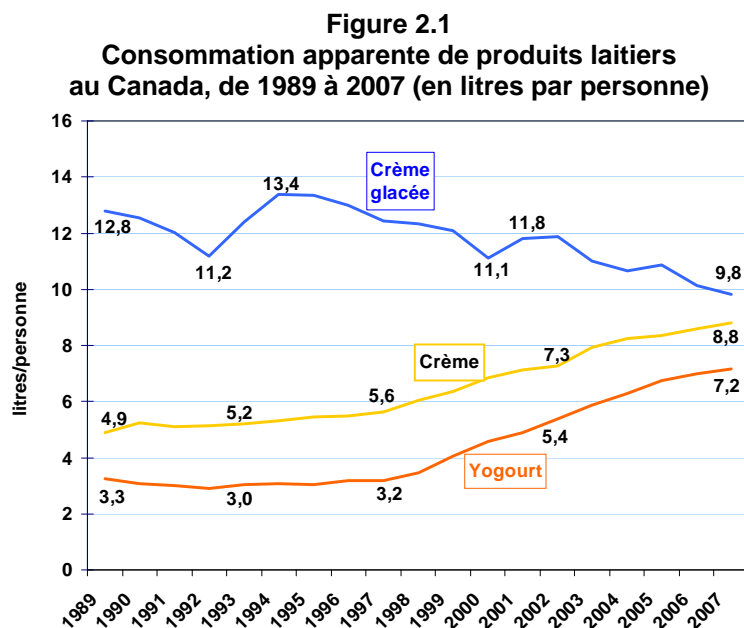
2.1 La consommation de produits laitiers au Canada

La demande pour les produits laitiers est en croissance au Canada. En fait, le quota total canadien, qui équivaut à une mesure du marché canadien, a augmenté de près de 12 % au cours de la période de 1997 à 2007.

2.1.1 L'évolution de la consommation par personne

De 1989 à 2007¹, la consommation apparente de lait à boire est passée de 96,7 à 83,0 litres par personne au Canada. Le lait 2 %, qui représentait en 1989 près de 65 % du lait de consommation total, compte pour 46 % aujourd'hui. Le lait partiellement écrémé et le lait écrémé ont pris le relais en passant de 6 % à 33 % du lait de consommation total pour la même période. Quant à la consommation de crème, elle a presque doublé entre 1989 et 2007 pour atteindre 8,8 litres par personne.

La consommation de crème glacée, qui s'élevait à 12,8 litres par personne en 1989, a diminué à 9,8 litres en 2007. Par contre, au cours de cette période, la consommation de yogourt a connu une croissance remarquable passant de 3,3 à 7,2 litres par personne.



Sources : – Statistique Canada, *Statistiques sur les aliments au Canada*, 2007 (catalogue 21-020-X).

– MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, mars 2009.

¹ La période de 1989 à 2007 a été choisie comme période de référence afin que la durée soit assez longue pour observer les tendances.

Entre 1989 et 2007, la consommation totale de fromages est passée de 11,9 à 13,3 kg par personne, une croissance de 11 % échelonnée sur toute la période. En 2007, la consommation de fromage cheddar atteignait 3,4 kg par personne comparativement à 9,8 kg pour les autres fromages, y compris le fromage mozzarella.

La consommation de beurre est passée de 3,5 kg par personne en 1989 à 2,6 kg en 2007. Au cours de cette période, la consommation des huiles de table a presque doublé (de 6,2 kg par personne à 12,2 kg), tandis que celle de la margarine a diminué de 5,6 à 3,9 kg par personne.

Consommation apparente de produits laitiers au Canada, de 1989 à 2007 (en kilogrammes par personne)

Figure 2.2A – Fromage cheddar et beurre

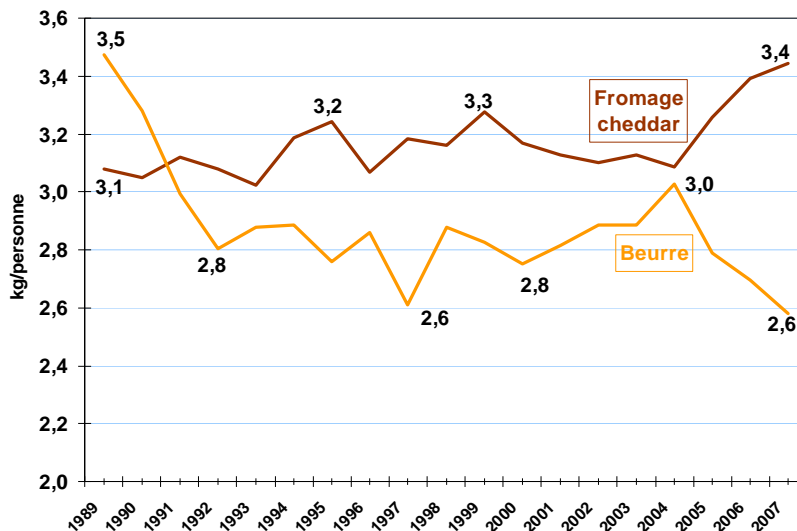
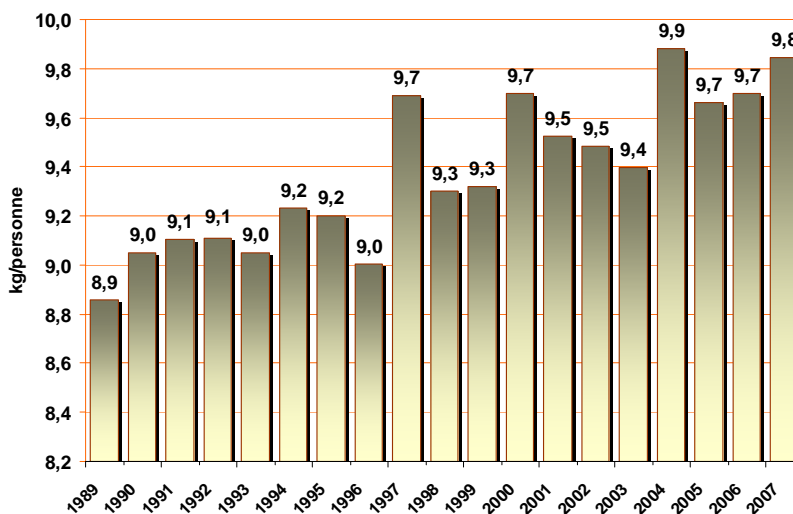


Figure 2.2B – Autres fromages



Sources : – Statistique Canada, *Statistiques sur les aliments au Canada*, 2007 (catalogue 21-020-X).
 – MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, mars 2009.

2.1.2 Les tendances de consommation

Selon les données d'ACNielsen² sur les dépenses alimentaires des Québécois, entre 2006 et 2007, plusieurs produits laitiers ont connu une baisse ou une augmentation notable de leur consommation.

Sur le plan des ventes, les principaux produits en croissance sont les suivants :

- les laits de poule et laits battus frais (+ 56 %);
- les laits biologiques (+ 27 %);
- les produits laitiers en conserve autres que le lait concentré (+ 26 %);
- les yogourts à boire (+ 24 %), les yogourts congelés (+ 11 %) et les yogourts frais (+ 6 %);
- les laits frais réduits en lactose (+ 13 %);
- les fromages naturels tels que les fromages de spécialité préemballés (+ 5 %);
- le fromage à la crème (+ 4 %) et la crème fraîche (+ 3 %);
- le fromage fondu en tranches (+ 3 %);
- le lait écrémé en poudre (+ 2 %) et les sorbets glacés (+ 2 %);
- le fromage cottage (+ 2 %) et les fromages mozzarella préemballés (+ 2 %).

Par contre, les principaux produits laitiers dont les ventes ont diminué sont :

- le lait enrichi de calcium (- 19 %) et le lait oméga-3 (- 10 %);
- le fromage mozzarella en vrac et de poids variable (- 12 %);
- le fromage fondu en bloc (- 6 %);
- le lait concentré sucré en conserve (- 5 %);
- les crèmes glacées (- 4 %).

Par ailleurs, selon les projections d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sur les tendances alimentaires d'ici 2020, la consommation par personne de produits laitiers devrait diminuer de 9 %. En effet, compte tenu du vieillissement de la population, de la diminution prévue du nombre d'enfants et de l'influence de l'immigration, on s'attend à ce que la consommation de lait par personne continue de diminuer, alors que les consommateurs se tournent vers d'autres boissons, notamment le yogourt à boire et les boissons au soja. Il est à prévoir que les nombreuses possibilités d'avoir un bon apport en calcium comme les jus enrichis, les aliments transformés, certains légumes reconnus comme une source de calcium ainsi que les suppléments alimentaires pourraient entraîner des pertes de marché pour les produits laitiers.

Malgré cette diminution prévue de la consommation, chacun des produits laitiers peut offrir des perspectives de croissance sur certains marchés de consommation. Par exemple, le lait aromatisé est présenté aux jeunes et aux sportifs comme une solution de rechange aux boissons gazeuses et énergisantes; il est commercialisé sous des marques et dans des contenants distinctifs, en plus d'être vendu dans les distributeurs automatiques, les cafétérias d'écoles et les dépanneurs. Aussi, le lait enrichi et le lait biologique sont des produits recherchés par les clientèles soucieuses de leur alimentation.

² Les données d'ACNielsen proviennent uniquement des commerces de détail, soit des enseignes de marchés d'alimentation (supermarchés), des pharmacies et des magasins à rayon à prix modiques (exemple : Zellers et Wal-Mart).

Le lait et les produits laitiers sont une source de calcium importante, notamment pour la prévention de l'ostéoporose dans un contexte de population vieillissante. La crème, dont la consommation augmente présentement, possède des qualités recherchées en cuisine. Elle entre aussi dans la composition des cafés spécialisés. Comme source de protéines autre que la viande, le fromage demeure présent dans l'alimentation de la population en plus d'être un produit savoureux.

Enfin, la consommation de yogourt a considérablement augmenté au début du XXI^e siècle et cette tendance se maintient. Elle est accentuée par des facteurs comme la reconnaissance de la fonctionnalité de ce produit alimentaire, les influences ethniques, la facilité à créer de nouveaux produits, le ciblage selon des âges précis, la faible teneur en gras et les produits aromatisés.

2.1.3 L'approvisionnement du marché canadien

Le Québec est le principal fournisseur de produits laitiers sur le marché canadien. En fait, il fabrique 51 % du fromage cheddar, près de 70 % du yogourt et plus de 53 % des autres types de fromage (y compris le fromage mozzarella) produit au Canada. À l'exception du beurre, la part canadienne des produits fabriqués au Québec est stable ou en croissance.

Entre 1989 et 2007, le marché canadien des produits laitiers s'est modifié considérablement, le marché du beurre a diminué, tandis que celui du fromage a connu une forte augmentation. Ainsi, au cours de cette période, la consommation totale de beurre est passée de 94 750 à 85 145 tonnes et celle du fromage, de près de 325 600 à 438 203 tonnes, une augmentation remarquable de 112 603 tonnes en presque 20 ans.

Si l'on considère, d'une part, que le Québec est l'un des principaux fournisseurs de produits laitiers sur le marché canadien et, d'autre part, que ce marché a grandement évolué au cours des 30 dernières années, on constate que l'industrie laitière québécoise a su s'adapter profondément tant du point de vue de l'approvisionnement des usines que de sa structure industrielle. La Fédération des producteurs de lait du Québec et les transformateurs ont négocié, dans le cadre des conventions de mise en marché du lait, des dispositions qui ont dirigé le lait vers les fabrications de produits où il est davantage valorisé, comme le yogourt et les fromages.

Tableau 2.1
Pourcentage des produits laitiers fabriqués au Québec par rapport à la production canadienne, en 2003 et 2007

Type de production	2003	2007
	%	%
Lait de consommation	23,4	23,1
Crème	16,1	16,6
Cheddar	45,9	51,0
Autres fromages	52,3	53,7
Beurre	42,3	37,9
Yogourt	58,9	69,8
Crème glacée	2,3	nd*

* nd : Cette abréviation signifie que les données sont confidentielles.

Sources : – AAC, *Production et ventes de produits laitiers*.

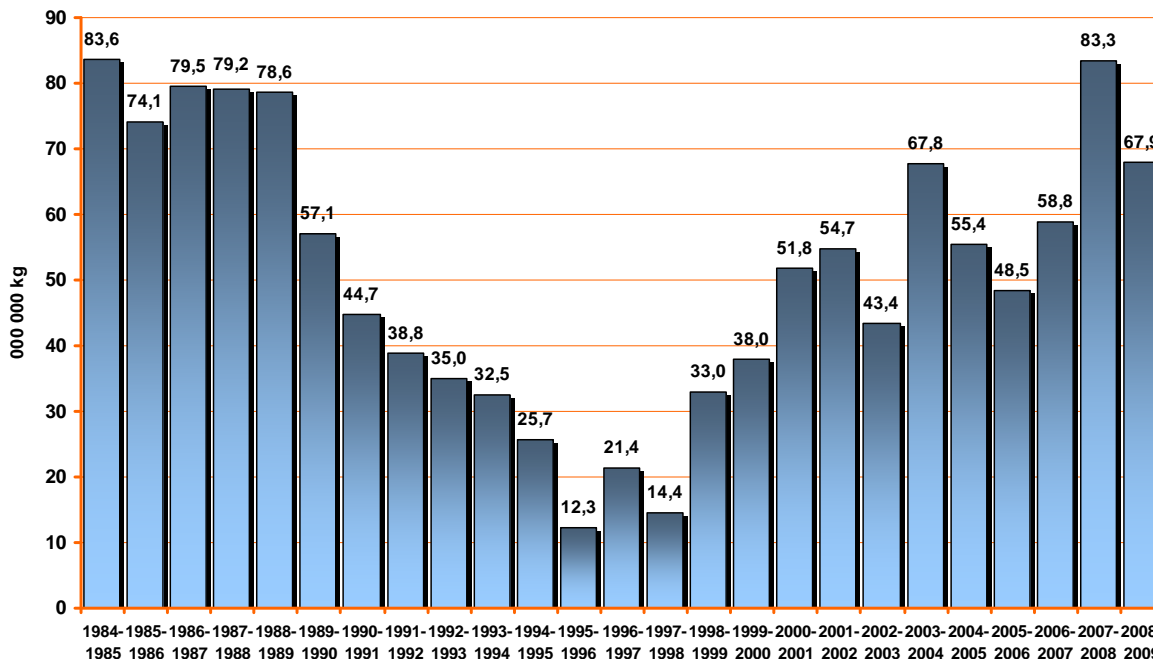
– MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, mars 2009.

– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, août 2009.

Le surplus structurel

Le quota laitier que possèdent les producteurs du Canada est basé sur les besoins canadiens en matière grasse. Le fait de prendre la matière grasse comme base de référence implique que la quantité de solides non gras (SNG) produite par les producteurs de lait (protéines et autres solides) est supérieure aux besoins du marché intérieur. Cet excédent de SNG produit est appelé « surplus structurel³ ».

Figure 2.3
Surplus structurel de poudre de lait écrémé
au Canada, de 1984-1985 à 2008-2009



Source : Fédération des producteurs de lait du Québec, avril 2009.

Au cours de la dernière décennie, le surplus structurel a augmenté considérablement. Alors qu'il se situait à près de 33 033 tonnes de poudre de lait écrémé en 1998-1999, il s'est accru de 152 % en 2007-2008 pour atteindre 83 300 tonnes. La Commission canadienne du lait estime qu'il pourrait se situer à 67 900 tonnes à la fin de l'année laitière 2008-2009.

Ce surplus structurel de poudre de lait écrémé est principalement attribuable à deux facteurs : l'augmentation de la consommation de crème au Canada⁴ et la hausse des importations de mélanges de solides non gras tels que la caséinate et le concentré de poudre de lactosérum. En réaction à cette situation, les producteurs de lait se sont imposés des contraintes pour encourager la production de lait contenant un ratio de solides non gras sur la matière grasse (SNG/M.G.) qui permet de diminuer le surplus structurel de poudre de lait écrémé.

³ Le surplus structurel est égal au volume de SNG associé à la production de lait nécessaire pour répondre aux besoins intérieurs de matière grasse, moins l'utilisation réelle ou normale de SNG de toute provenance dans la fabrication de produits laitiers finaux au Canada.

⁴ La hausse de la consommation de crème au Canada contribue à augmenter le surplus structurel, car lors de l'extraction de la crème, 1 kg de matière grasse extraite du lait donne 2,25 kg de solide non gras en raison de la composition du lait.

2.2 La distribution des produits laitiers

Le comptoir laitier est l'un des plus importants dans les marchés d'alimentation. Au Québec, il représente environ 15 %⁵ des ventes des grandes surfaces. Cependant, même si cette part de marché dans la distribution au détail paraît relativement stable, il y a un mouvement appréciable entre les catégories de produits vendus.

En effet, on remarque, par exemple, une stagnation voire une baisse de la part du lait de consommation, tandis que le yogourt, les fromages et les crèmes connaissent une croissance importante.

Si les supermarchés et les épiceries accaparent une large part de la distribution des produits laitiers (55 %), une autre quantité non négligeable passe par d'autres types de magasins et par le secteur des services alimentaires.

À la base de cette structure de distribution, on estime les ventes de produits comme suit :

Tableau 2.2
Circuit de distribution des produits laitiers au Québec

<i>Type de distribution</i>	Lait		Yogourt		Fromage		Beurre		Crème		Total	
	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$
Magasins de détail	86	656,2	94	349,5	75	731,5	84	113,3	73	81,7	82	1 932,3
Supermarchés, épiceries et dépanneurs	73	557,0	77	286,3	47	458,4	0	-	0	-	55	1 301,8
Boutiques spécialisées	0	-	0	-	17	165,8	0	-	0	-	7	165,8
Clubs-entrepôts	0	-	8	29,7	11	107,3	0	-	0	-	6	137,0
*Agents distributeurs	13	99,2	9	33,5	0	-	0	-	0	-	6	132,7
Services alimentaires (HRI)	14	106,8	6	22,3	25	243,8	16	21,1	27	30,2	18	424,3
Total	100	763,1	100	371,9	100	975,4	100	134,4	100	111,9	100	2 356,6

*Agents distributeurs : On appelle ainsi les personnes ou entreprises qui effectuent la vente de lait de consommation et de certains produits laitiers à domicile et dans certains commerces.

Note : Ce tableau a été construit par la Direction des études et des perspectives économiques à partir de différents indicateurs.

Sources : – ACNielsen, 2007.

– Agropur coopérative, en ligne, [entreprise.agropur.net/index.cfm/2,n,1592,8836,0,0,html].

– Ambassade de France du Canada, *Le marché des produits laitiers au Canada*, mai 2003.

– Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, 2009.

– MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, avril 2009.

2.2.1 Le marché du détail

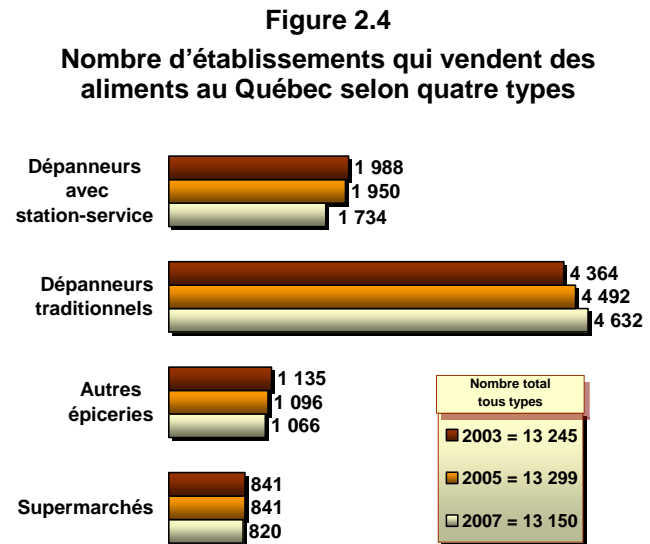
Les marchés canadiens du commerce de détail et des services alimentaires sont relativement concentrés et contrôlés par trois grands distributeurs d'envergure canadienne et par trois ou quatre grands distributeurs régionaux. Dans certaines régions du Canada, la présence accrue de Wal-Mart dans le secteur de la distribution alimentaire se traduit aussi par l'accroissement de sa part dans la vente de produits laitiers.

⁵ ACNielsen, 2007.

Comme le montre le tableau 2.2, le marché du détail, qui vise la consommation à domicile, est largement dominé par les supermarchés et épiceries. Dans la plupart des supermarchés et épiceries, les fromages se trouvent dans deux sections distinctes. Les fromages industriels et les autres produits laitiers frais se trouvent au comptoir des produits laitiers, tandis que les fromages de spécialité sont placés dans la section « traiteur » avec les charcuteries et les mets préparés réfrigérés.

Le nombre d'établissements qui vendent des aliments au Québec selon quatre types

Le nombre total d'établissements qui vendent des aliments au Québec a été relativement stable (une diminution de moins de 1 %) au cours de la période de 2003 à 2007. Il est passé de 13 245 à 13 150 établissements. Par contre, des variations importantes peuvent être observées entre les différents types d'établissements. Ainsi, le nombre de dépanneurs traditionnels a augmenté de 268 établissements entre 2003 et 2007, tandis que le nombre de dépanneurs avec station-service a diminué de 254 établissements. L'ensemble de la catégorie « dépanneur » a augmenté de 14 établissements au cours de cette période. L'augmentation du nombre de dépanneurs traditionnels peut s'expliquer par la construction domiciliaire. En revanche, la baisse du nombre de dépanneurs avec station-service se justifie par la forte concurrence et la rationalisation dans le domaine de la distribution du pétrole.



Sources : – MAPAQ, Direction générale de l'alimentation, avril 2008.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

2.2.2 Le marché des services alimentaires

Le marché des services alimentaires, ou plus exactement celui de la consommation hors du domicile (hôtellerie, restauration, institutions), accaparait 39 % du budget alimentaire des ménages canadiens en 2007. Ce pourcentage devrait continuer de croître, notamment avec le vieillissement de la population. La valeur des produits laitiers consommés dans les services alimentaires est estimée à 420 millions de dollars au Québec.

Dans les services alimentaires, les produits laitiers sont fortement associés au déjeuner. Le lait et la crème accompagnent le café, le thé, les céréales ou entrent dans la composition des omelettes, des crêpes, des gaufres et des quiches. Le fromage à la crème accompagne les bagels, tandis que le fromage cottage et le yogourt sont servis avec les fruits. Par ailleurs, la mozzarella est largement utilisée dans les pizzas et les plats de pâtes, le cheddar fondu, dans les hamburgers, le cheddar ordinaire, dans les sous-marins et les sandwiches, et le cheddar frais, dans les poutines.

Dans le créneau de la restauration rapide, les produits laitiers utilisés, notamment les fromages, doivent répondre à des exigences précises quant à leur composition, leur texture, leur durée de conservation, leur mise en portions, etc. Le fabricant doit pouvoir satisfaire à ces exigences dans un contexte de forte compétitivité où la marge de manœuvre quant aux prix est au plus bas.

2.2.3 Les marques de distributeurs ou marques privées

Au Québec, tous les types de produits laitiers, à l'exception du lait de consommation, sont commercialisés sous des marques de distributeurs ou marques privées. Selon les données d'ACNielsen, au Québec en 2002, le beurre était le produit laitier le plus vendu sous des marques de distributeurs avec une proportion de 55,4 %. Cette part était évaluée à 49 % en 2008. Au cours des mêmes années, la part des marques privées pour les pizzas surgelées ou réfrigérées est passée de 23 % à 14 %. La présence de grandes marques nationales dans cette catégorie peut expliquer cette diminution. Pour le fromage cheddar préemballé, cette part est passée de 28 % en 2002 à 32 % en 2008. La marge bénéficiaire plus élevée sur ce produit que sur ceux des autres catégories peut expliquer l'accroissement de la part des marques privées. En 2008, la part des marques de distributeurs pour le fromage fondu en tranches s'élève à 21 %, la crème glacée, à 17 % et les autres fromages préemballés, à 21 %. À titre de comparaison, selon des données compilées par Information Ressources inc. aux États-Unis, en 2003, la proportion du lait vendu sous des marques de distributeurs était de 62 %, celle du beurre, de 46 %, celle du fromage naturel, de 39 %, celle du fromage cottage, de 38 % et celle de la crème sure et du fromage à la crème, de 30 %.

Aux États-Unis, deux raisons concourent au développement des marques privées dans le secteur laitier, en particulier le lait de consommation : le marché est plus atomisé au niveau de la transformation et les distributeurs possèdent leur propre laiterie. Au Canada, Loblaws possédait la laiterie ontarienne Neilson⁶, tandis que Safeway exploite la laiterie Lucerne, dans les provinces de l'Ouest. Au Québec, les distributeurs ne possèdent aucune laiterie et aucun lait n'est commercialisé sous des marques privées.

Tableau 2.3
Produits laitiers préemballés et vendus sous des marques privées
dans les supermarchés au Québec en 2002 et 2008

Catégorie de produits alimentaires	Ventes	Part des marques privées	
		2002	2008
	\$	%	
Beurre	51 752 573	55	49
Fromages fins préemballés	29 326 331	20	21
Fromages cheddar préemballés	28 224 804	28	32
Pizzas surgelées ou réfrigérées	17 835 589	23	14
Crème glacée	17 000 273	22	17
Fromage fondu en tranches	15 198 876	25	21

Sources : – ACNielsen, mai 2009.
– MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, mai 2009.
– MAPAQ, *Bottin statistique de l'alimentation*, édition 2006.

⁶ Cette laiterie a été vendue à Saputo inc. en 2008.

2.3 Le commerce international

Le commerce mondial des produits laitiers est relativement modeste en comparaison avec le commerce agroalimentaire mondial. Selon les données publiées par Agriculture et Agroalimentaire Canada, le commerce mondial de produits laitiers représentait moins de 7 % du commerce agroalimentaire mondial en 2007⁷.

Les exportations et les importations de produits laitiers au Canada doivent respecter les engagements du Canada précisés dans l'Accord sur l'agriculture de l'OMC signé en avril 1994. Ainsi, en 1995, le gouvernement canadien devait implanter l'Accord sur l'agriculture au Canada. Pour ce faire, le fédéral a dû modifier les modalités de contrôle des importations et remplacer les quotas d'importation par des contingents tarifaires.

Comme présenté au premier chapitre, les classes spéciales sont les sous-classes du lait de la classe 5⁸. Les classes 5a, 5b et 5c ont été mises en place pour les ventes effectuées sur les marchés intérieurs et d'exportation, et la classe 5d, pour les exportations planifiées. Pour se procurer des produits laitiers à des prix de la classe 5, les transformateurs ou les distributeurs doivent demander un permis à la Commission canadienne du lait.

Tableau 2.4
Exportations et importations de produits laitiers
au Québec, en Ontario et au Canada, de 1997 à 2007

EXPORTATIONS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	000 000 \$										
Québec	207	239	200	185	219	179	167	114	94	112	89
Ontario	89	129	117	88	172	153	162	155	158	158	172
Canada	371	418	366	309	442	373	361	293	277	297	301
IMPORTATIONS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	000 000 \$										
Québec	92	97	102	121	119	138	146	157	160	160	167
Ontario	142	158	177	244	309	276	264	291	292	223	288
Canada	259	282	309	397	463	448	447	489	488	425	510
SOLDE COMMERCIAL	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	000 000 \$										
Québec	116	141	98	64	100	41	22	(43)	(66)	(48)	(78)
Ontario	(53)	(29)	(59)	(156)	(137)	(123)	(102)	(136)	(134)	(65)	(116)
Canada	112	136	58	(88)	(21)	(76)	(86)	(197)	(211)	(128)	(209)

Sources : – Statistique Canada, *Statistiques sur le commerce international*.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, janvier 2009.

⁷ Agriculture et Agroalimentaire Canada : <http://www.dairyinfo.gc.ca/pdf/Dairy%20in%20the%20World.pdf>.

⁸ La classe 5 regroupe les sous-classes suivantes :

- 5a : fromage utilisé comme ingrédient dans la transformation secondaire;
- 5b : produits laitiers, autres que le fromage, utilisés comme ingrédients dans la transformation secondaire;
- 5c : produits laitiers utilisés comme ingrédients dans le secteur de la confiserie;
- 5d : exportations planifiées.

2.3.1 Les exportations

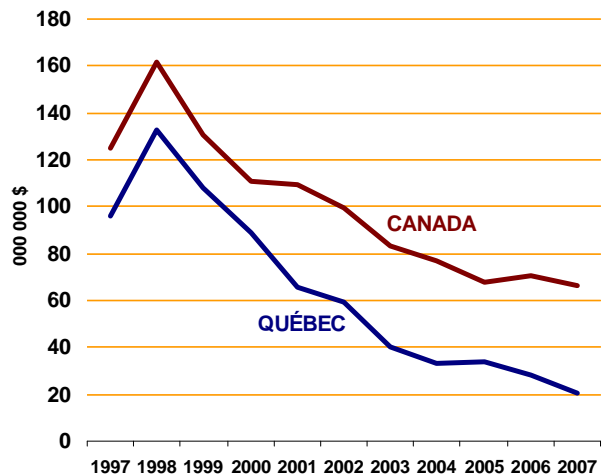
Au Canada, la valeur des exportations de produits laitiers a connu une baisse de près de 19 % de 1997 à 2007, passant de 371 millions de dollars à 301 millions. Plus particulièrement, les exportations de fromage et de poudre de lait ont diminué de 47 %. À compter de 2002, les restrictions imposées par l'OMC ont limité la quantité et la valeur des exportations de poudre de lait écrémé, ce qui a fait chuter les données statistiques. Les exportations de fromage sont passées de 25 000 tonnes en 1997 à 9 400 tonnes en 2007. Ces exportations comptaient pour 7 % de la production canadienne totale de fromage en 1997 par rapport à 5 % en 2002 et à 2 % en 2007.

Cette diminution des exportations de fromage canadien est une conséquence directe des décisions que l'OMC a prises au regard du lait d'exportation canadien⁹. Cependant, les exportations d'autres produits laitiers, dont les caséines, le yogourt et la crème glacée, ont augmenté de 57,6 %.

Au Québec, la valeur des exportations de produits laitiers a affiché une baisse de 57 % de 1997 à 2007. Cette diminution concerne tous les produits laitiers, plus particulièrement le fromage (- 78,6 %) et la poudre de lait (- 67 %). Contrairement au Québec, la valeur des exportations de produits laitiers de l'Ontario a progressé de 92 % pour la même période.

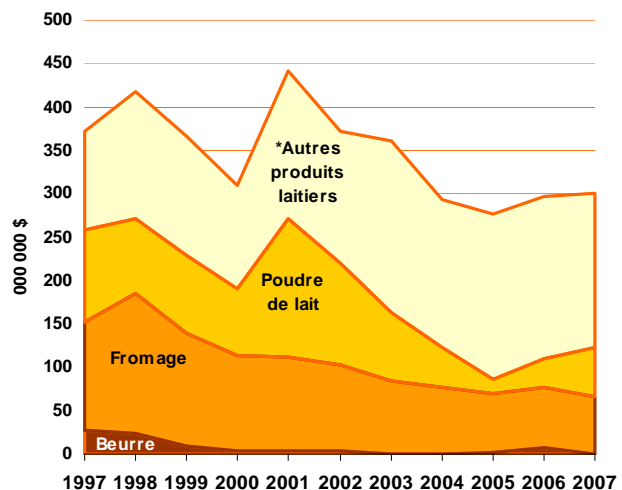
Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'écart important entre l'évolution des exportations de produits laitiers au Québec et celle en Ontario.

Figure 2.5
Valeur des exportations de fromage au Québec et au Canada, de 1997 à 2007



Sources : – Institut de la statistique du Québec, 2009.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, janvier 2009.

Figure 2.6
Exportations de produits laitiers au Canada, de 1997 à 2007



* La catégorie « Autres produits laitiers » comprend, entre autres choses, du babeurre en poudre, des caséines, des concentrés de protéines de lactosérum, du yogourt et de la glace de consommation.

Sources : – Institut de la statistique du Québec, 2009.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, janvier 2009.

⁹ En 2000, la classe 5e a été éliminée pour acquiescer à une décision de l'Organe d'appel de l'OMC. Ce dernier jugeait que les ventes de lait dans cette classe ne respectaient pas les engagements du Canada contenus dans l'Accord sur l'agriculture. Pour pallier l'élimination de cette classe, le Mécanisme d'exportation individuel (MEI) a été mis en place; il permettait aux fermes laitières de mettre en vente du lait pour l'exportation par l'entremise d'un babillard électronique qui publiait les contrats des transformateurs laitiers québécois. Toutefois, le 20 décembre 2002, à la suite d'une autre décision de l'Organe d'appel de l'OMC, le Canada a également dû mettre fin à ce mécanisme.

Figure 2.7
Exportations de produits laitiers
au Québec, de 1997 à 2007

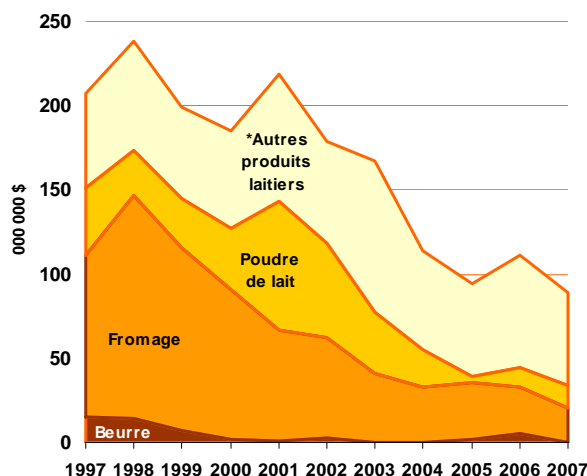
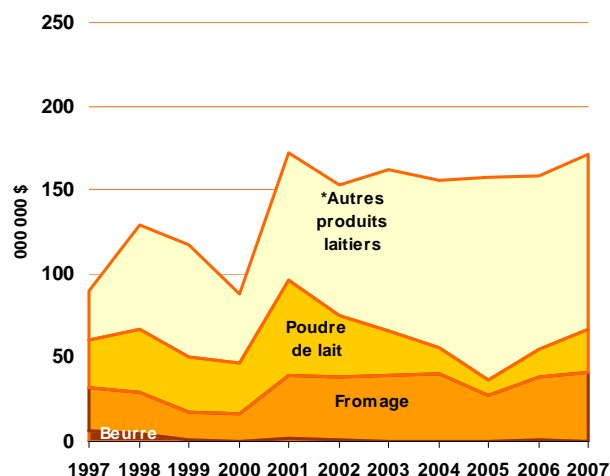


Figure 2.8
Exportations de produits laitiers
en Ontario, de 1997 à 2007



* La catégorie « Autres produits laitiers » comprend, entre autres choses, du babeurre en poudre, des caséines, des concentrés de protéines de lactosérum, du yogourt et de la glace de consommation.

Sources : – Institut de la statistique du Québec, 2009.

– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, janvier 2009.

Un de ces facteurs est l'emploi du concept du port d'expédition plutôt que celui du lieu de fabrication. Les données statistiques sur les exportations de produits laitiers sont recueillies au lieu d'expédition à l'extérieur du pays. Elles ne proviennent pas de la province canadienne qui a fabriqué les produits. Ainsi, des produits laitiers fabriqués au Québec et qui sont, par exemple, exportés à partir de l'Ontario seront comptabilisés dans les exportations de l'Ontario. En conséquence, pour cet exemple, les exportations de l'Ontario augmenteraient.

Par ailleurs, les industriels canadiens de première et de seconde transformations peuvent utiliser le Programme d'importation pour réexportation (PIR) offert par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Il leur permet d'importer du lait et des produits laitiers pour fabriquer des produits laitiers ou alimentaires destinés uniquement à l'exportation. Les industriels de l'Ontario semblent profiter de ce programme dans une plus grande proportion que ceux du Québec¹⁰.

De plus, l'année 1997 a été marquée par une forte production de lait hors quota et comme il n'y avait pas de restrictions concernant les exportations, celles de poudre de lait écrémé à partir du Québec ont été très fortes.

En raison de tous ces facteurs, les exportations du Québec ont diminué au cours des dix dernières années.

¹⁰ En 2008, environ 66 % des importations totales effectuées dans le cadre de ce programme sont entrées au Canada par l'Ontario et 20 %, par le Québec (source : Agriculture et Agroalimentaire Canada).

2.3.2 Les importations

Au Canada, la valeur des importations de produits laitiers a augmenté de 96,6 % entre 1997 et 2007.

Au cours de cette période, le rythme de croissance des importations de produits laitiers au Québec a été relativement stable. L'augmentation a été beaucoup plus variable en Ontario.

Par ailleurs, les importations québécoises de produits laitiers sont surtout des importations de fromage, tandis qu'elles sont plus diversifiées en Ontario. Dans cette province, elles se répartissent entre le fromage, la poudre de lait et les autres produits laitiers.

Figure 2.9
Importations de produits laitiers au Canada, de 1997 à 2007

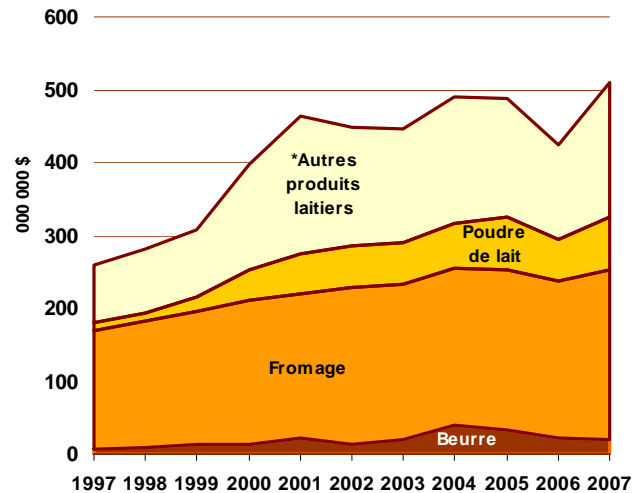


Figure 2.10
Importations de produits laitiers au Québec, de 1997 à 2007

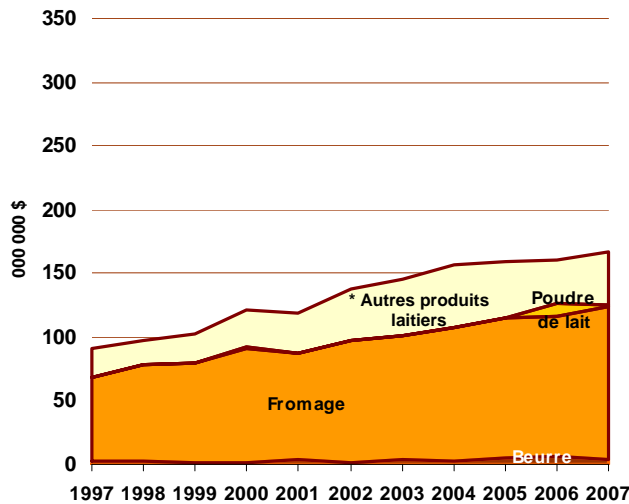
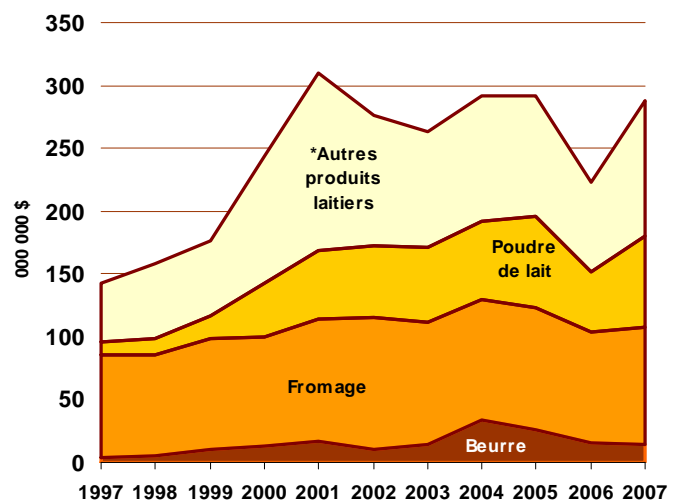


Figure 2.11
Importations de produits laitiers en Ontario, de 1997 à 2007



* La catégorie « Autres produits laitiers » comprend, entre autres choses, du babeurre en poudre, des caséines, des concentrés de protéines de lactosérum, du yogourt et de la glace de consommation.

Sources : – Institut de la statistique du Québec, 2009.

– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, janvier 2009.

L'évolution des importations de mélanges et d'ingrédients laitiers non contingentés

Les importations de certains mélanges et ingrédients laitiers ne sont pas contrôlées. En effet, les importations des produits laitiers¹¹ suivants ne sont assujetties à aucun contingent tarifaire :

- les mélanges d'huile de beurre et de sucre;
- la caséine et les produits de caséine;
- le concentré protéique de lactosérum ainsi que le lactosérum évaporé, condensé et liquide;
- le lactose et le sirop de lactose;
- la lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum.

Ces ingrédients sont utilisés notamment dans la fabrication de fromage et de crème glacée, comme substitut de lait écrémé en poudre, dans les aliments pour nourrissons, dans la confection de confiseries, etc.

L'accroissement de la production pour ces produits n'a pas eu lieu au Canada à cause de la disponibilité d'importations à prix plus compétitifs que ceux permis par le présent système de prix québécois ou canadien.

Au cours des quinze dernières années (1993-2007), les quantités importées au Canada ont augmenté pour la majorité de ces produits (figures 2.12, 2.13 et annexe 1). À l'heure actuelle, ces produits sont, pour la plupart, importés d'Europe ou de Nouvelle-Zélande, deux territoires hautement compétitifs sur le marché international des ingrédients laitiers.

Figure 2.12

Importations de produits laitiers non contingentés, de 1994 à 2007

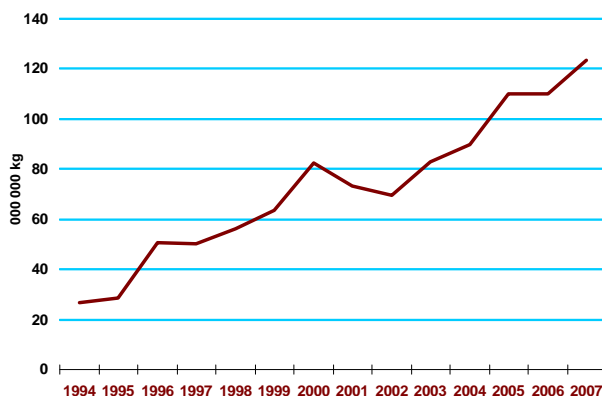
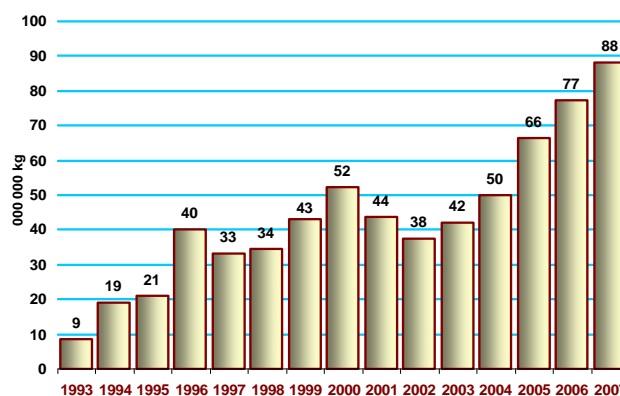


Figure 2.13

Importations de concentré protéique de lactosérum et de lactosérum évaporé, condensé et liquide*



* Voir les sources et le tableau à l'annexe 1.

¹¹ Ces produits sont importés sous les lignes tarifaires suivantes : 2106.90.95 (mélanges d'huile de beurre et de sucre); 3501.10.00 et 3501.90.00 (caséine et produits de caséine); 0404.10.10.00, 0404.10.90.10, 0404.10.90.20 et 0404.10.90.90 (concentré de lactosérum en poudre, lactosérum condensé, évaporé, modifié ou autres); 1702.10, 1702.11 et 1702.19 (lactose et sirop de lactose); 3502.20 (lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum) et 3504.00.12 (matières protéiques du lait (plus de 85 %) pour les pays membres de l'ALENA).

Ces importations ont une incidence sur la gestion du lait produit au Canada puisque :

- les importations de mélanges d'huile de beurre et de sucre remplacent la matière grasse d'origine canadienne, ce qui diminue le quota des fermes laitières au Canada;
- les importations de solides non gras (par exemple, la caséine) font augmenter le surplus structurel (figure 2.3).

2.3.3 Le Programme d'importation pour réexportation

Le Programme d'importation pour réexportation (PIR) s'adresse aux industriels qui désirent importer des produits laitiers pour les transformer au Canada et pour réexporter ensuite le produit fini. C'est la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui est chargée d'administrer ce programme.

Les importations de poudre de lait entier, de fromage et d'autres produits autorisées par le MAECI ont particulièrement progressé en 2002-2007 par rapport aux années précédentes (tableau 2.5); les importations canadiennes de produits laitiers aux fins de réexportation (PIR) sont passées de 45 000 tonnes en 2002 à 63 000 tonnes en 2007. Les industriels canadiens ont utilisé davantage ce programme au cours de cette période pour remplacer une partie du lait qu'ils obtenaient auparavant par le truchement du Mécanisme d'exportation individuel (ce mécanisme a été expliqué à la section 2.3.1).

Ces produits sont utilisés pour la fabrication de divers aliments, comme les confiseries, les soupes, les sauces, les produits de boulangerie et le fromage, et sont réexportés par la suite.

Tableau 2.5
Importations canadiennes de produits laitiers
aux fins de réexportation (PIR)

DESCRIPTION DES PRODUITS	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	tonnes					
BEURRE ET MATIÈRES GRASSES ET HUILES DE LAIT (administré sur une base d'année laitière)	16 489	15 436	24 744	21 563	14 143	10 552
POUDRE DE BABEURRE	42	209	83	63	98	20
FROMAGE	3 968	3 944	2 983	4 130	3 909	3 866
CRÈME (administré sur une base d'année laitière)	32	226	1 823	3 199	3 486	3 327
LAIT ÉVAPORÉ ET LAIT CONDENSÉ	328	304	351	250	312	2 069
LAIT	74	12 170	8 751	12 020	8 556	15 678
PRODUITS CONSISTANT EN COMPOSANTS NATURELS DU LAIT	1 660	1 138	2 368	1 934	1 538	1 779
POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ	1 296	2 097	2 330	3 539	3 373	2 796
POUDRE DE LACTOSÉRUM (administré sur une base d'année laitière)	569	869	811	1 106	1 059	1 199
POUDRE DE LAIT ENTIER ET CRÈME DE LAIT EN POUDRE	20 808	21 297	23 739	25 289	22 048	21 956
PIR (MAECI)	45 267	57 689	67 982	73 093	58 523	63 243

Sources : – Statistique Canada et Affaires étrangères et Commerce international Canada.
– AAC, Section laitière, 18 novembre 2008.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, novembre 2008.

LA TRANSFORMATION

3.1 La structure de l'industrie

Une structure industrielle différente au Québec

D'après les dernières données de Statistique Canada disponibles, environ 68 % de la valeur des livraisons québécoises provient de la fabrication de beurre et de fromage comparativement à 40 % pour le reste du Canada (tableau 3.1). Le lait de consommation, la crème et le yogourt ne comptent que pour 31 % au Québec.

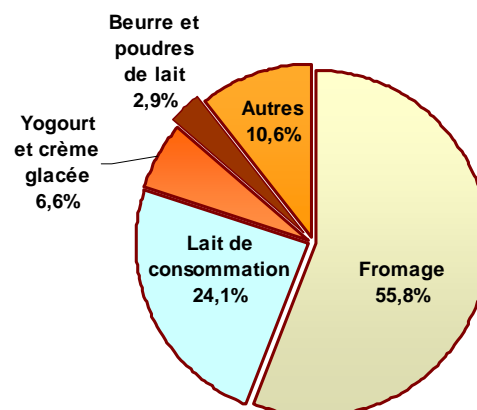
Tableau 3.1
Structure industrielle
selon la valeur des livraisons
(moyenne en 2005-2006)

Catégorie de fabrication	Québec	Reste du Canada*
	%	%
Fabrication du lait de consommation	31	52
Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés	68	40
Crème glacée	1	8

* L'Ontario est compris dans le reste du Canada.

Sources : – Statistique Canada, *Enquête annuelle des manufactures*.
– MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, avril 2009.

Figure 3.1
Répartition des ventes de lait au Québec
par classe de produits en 2007
(sur la base du volume de lait)



Sources : – Fédération des producteurs de lait, *Rapport annuel 2007*.
– TRANSAQ, janvier 2009.

En 2007, plus de la moitié des 2,9 milliards de litres de lait produits au Québec ont été transformés en fromage. Durant cette même année, la production de yogourt et de crème glacée a nécessité un peu plus de 6 % de la production laitière.

La rationalisation des grandes entreprises de transformation

Au cours des vingt dernières années, le secteur de la transformation du lait au Québec a été soumis à un processus de rationalisation similaire à celui des autres secteurs de transformation agroalimentaire : le nombre d'entreprises a diminué et leur taille s'est accrue. Le secteur compte aujourd'hui quelques grandes entreprises à établissements multiples qui commercialisent un large éventail de produits à l'échelle pancanadienne et à

l'étranger. Fait intéressant, les principaux acteurs que sont Agropur coopérative, Parmalat et Saputo transforment plus des trois quarts de la production laitière canadienne. Pour ces entreprises, il reste certaines acquisitions potentielles au Canada, mais les occasions sont peu nombreuses. Étant donné les possibilités d'exportation limitées dans un système de gestion de l'offre et la quasi-saturation des marchés québécois et canadien pour plusieurs types de produits laitiers, dont le lait de consommation, la croissance des grandes entreprises passe par l'expansion dans d'autres pays. De plus, ces entreprises adoptent des stratégies misant sur l'innovation et l'amélioration de leur efficacité opérationnelle.

La diminution du nombre d'entreprises intermédiaires

Quant aux entreprises de taille intermédiaire, c'est-à-dire celles qui transforment entre 5 et 50 millions de litres par année, elles sont en baisse. Le nombre d'usines de cette taille, qui était de 54 en 1986, se situait à 32 en 2006¹.

L'émergence de petites entreprises de transformation

Depuis plusieurs années, le nombre d'entreprises qui transforment moins de 5 millions de litres par année augmente au Québec. En 20 ans, il est passé de 28 en 1986-1987 à 43 en 1996-1997, puis à 71 en 2006-2007. Ces petites usines laitières transforment 56,9 millions de litres annuellement², un accroissement qui s'explique en particulier par l'émergence des microfromageries dans plusieurs régions du Québec. Entre 2001 et 2006, la province a vu naître une cinquantaine de nouvelles fromageries³. Ce phénomène propre au Québec est en partie attribuable aux conventions de mise en marché du lait qui ont permis la création d'une réserve pour les nouvelles entreprises et d'une réserve de croissance. L'offre de fromages québécois est aujourd'hui très diversifiée et de nouveaux fromages font régulièrement leur apparition sur les marchés.

Tableau 3.2
Répartition des usines de transformation laitière
selon le volume de lait reçu par année

	1996-1997		2006-2007	
	Usines	Volume 000 000 litres	Usines	Volume 000 000 litres
Plus de 50 M litres	15	2 050,3	14	2 020,6
Entre 5 et 50 M litres	37	663,4	32	509,5
Moins de 5 M litres	43	45,1	71	56,9
TOTAL	95	2 758,8	117	2 587,0

Source : Groupe AGÉCO, *Faits saillants laitiers 1998* et *Faits saillants laitiers 2008*.

¹ Groupe AGÉCO, *Faits saillants laitiers 1987* et *Faits saillants laitiers 2008*.

² Groupe AGÉCO, *Faits saillants laitiers 1998* et *Faits saillants laitiers 2008*.

³ Certaines d'entre elles ne transforment que du lait de chèvre ou de brebis.

3.2 L'importance économique de l'industrie

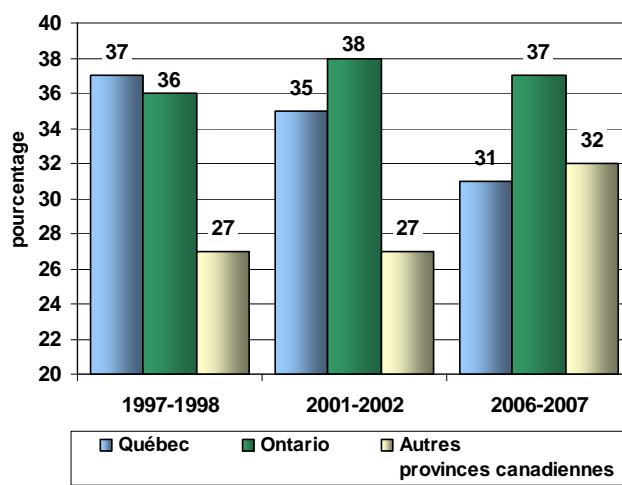
3.2.1 La valeur des livraisons manufacturières

De 1997 à 2007, la valeur des livraisons manufacturières de produits laitiers du Québec⁴ est passée de 3,1 à 4,0 milliards de dollars, ce qui correspond à une croissance de 29 %. Au cours de la même période, les livraisons manufacturières de produits laitiers en Ontario ont enregistré une hausse de 46 %, pour atteindre près de 4,3 milliards de dollars en 2007. C'est dans les autres provinces canadiennes que la progression a été la plus rapide. En 10 ans, les livraisons ont presque doublé (+ 95 %), passant de 2,2 milliards de dollars en 1997 à 4,3 milliards de dollars en 2007.

L'évolution du quota laitier total par rapport à la valeur des livraisons manufacturières

La part de la production laitière du Québec dans le Canada est passée de 38,9 % en 1998 à 38,1 % en 2007. Par contre, au cours de la même période, la part relative de la valeur des livraisons manufacturières du Québec par rapport à celle du Canada a baissé de 37 % à 31 %, tandis que celle des autres provinces (sauf le Québec et l'Ontario) dans le Canada est passée de 27 % à 32 %. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par une plus grande augmentation relative du quota laitier dans les autres provinces qu'au Québec.

Figure 3.2
Part relative des livraisons manufacturières de produits laitiers au Canada (moyennes pour 1997-1998, 2001-2002 et 2006-2007)



Source : MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, avril 2009.

Effectivement, au cours des dernières années, l'Ouest canadien a obtenu, en part relative, plus de lait que l'Est. En fait, le quota total de l'Ouest a augmenté de 14 % comparativement à 7,6 % pour le Québec, en raison d'une hausse de la consommation de lait et de crème embouteillés et d'une nouvelle répartition des contingents laitiers entre les provinces, convenue en octobre 2003.

Par contre, la gamme de produits laitiers fabriqués s'est diversifiée d'une région canadienne à l'autre en raison notamment de la spécialisation des usines. Par conséquent, toute proportion gardée, l'industrie de la fabrication de yogourt et de fromage affiche un taux de croissance différent selon les régions du Canada. Une bonne partie des fromages et yogourts de spécialité sont produits au Québec.

⁴ Les livraisons manufacturières représentent les ventes de produits fabriqués par un établissement situé au Québec, qu'il soit de propriété québécoise ou non. Les données proviennent de l'enquête mensuelle sur les industries manufacturières de Statistique Canada.

En effet, entre 2002 et 2007, le Québec a augmenté sa fabrication de yogourt de 78 000 tonnes, de cheddar de 7 600 tonnes, de mozzarella de 17 800 tonnes et de fromages de la catégorie « Autres fromages » de 6 400 tonnes. Pour sa part, l'Ontario a augmenté sa fabrication d'« Autres fromages » de plus de 14 000 tonnes en 5 ans.

Tableau 3.3
Fabrication de produits laitiers au Québec, en Ontario
et dans les autres provinces en 2002 et 2007

Produits		QUÉBEC	ONTARIO	AUTRES
Lait de consommation				
(en 000 litres)	2002	625 268	1 063 096	995 051
	2007	641 186	1 086 179	1 006 264
Variations	(en 000 litres)	15 918	23 083	11 213
	(en %)	2,5	2,2	1,1
Yogourt				
(en tonnes)	2002	96 558	58 121	25 376
	2007	174 567	55 386	20 264
Variations	(en tonnes)	78 009	-2 735	-5 112
	(en %)	80,8	-4,7	-20,1
Cheddar				
(en tonnes)	2002	59 284	39 794	23 957
	2007	66 871	42 201	22 004
Variations	(en tonnes)	7 587	2 407	-1 953
	(en %)	12,8	6,0	-8,2
Mozzarella				
(en tonnes)	2002	74 193	24 029	22 330
	2007	91 989	16 310	16 838
Variations	(en tonnes)	17 796	-7 719	-5 492
	(en %)	24,0	-32,1	-24,6
Autres fromages				
(en tonnes)	2002	45 377	48 269	22 118
	2007	51 759	62 431	22 377
Variations	(en tonnes)	6 382	14 162	259
	(en %)	14,1	29,3	1,2
Crème glacée				
(en 000 litres)	2002	14 124	217 070	92 761
	2007	confidentielle	202 460	94 724
Variations	(en 000 litres)		-14 610	1 963
	(en %)		-6,7	2,1

Sources : – AAC, *Revue du marché des produits laitiers*, 2002.
– AAC, site du Centre canadien d'information laitière, www.infolait.gc.ca, juin 2009.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, juin 2009.

3.2.2 Les emplois

Selon l'Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière, l'industrie québécoise de la transformation de produits laitiers employait 7 518 personnes au Québec en 2007⁵. Ce nombre correspond à 36 % du total canadien. En Ontario, cette industrie fournissait de l'emploi à 6 607 personnes, alors qu'elle embauchait 6 525 travailleurs dans les autres provinces canadiennes.

3.3 Les tendances

L'innovation dans le développement de produits a eu pour effet d'accentuer la segmentation des gammes de produits. Les produits dits traditionnels, comme le lait concentré et le beurre, ont perdu du terrain au profit des produits à valeur ajoutée, des fromages fins et des produits spécialisés destinés à la seconde transformation. Notons également que la concurrence exercée par d'autres types d'aliments et de boissons ainsi que les tendances en matière de nutrition ont incité le secteur laitier à créer des produits à faible teneur en gras et en sel. Les produits dotés de propriétés fonctionnelles, comme les yogourts probiotiques, sont également très recherchés.

Les produits laitiers biologiques sont eux aussi fort populaires. Au début de l'année 2009, on comptait 20 transformateurs de lait biologique au Québec, dont 12 usines laitières et 8 producteurs-transformateurs. On estime à près de 34 millions de litres de lait le volume que ces 20 acheteurs ont transformé au cours de l'année laitière 2008-2009, alors que 10 ans plus tôt, la production était en deçà de 2 millions de litres.

3.4 Les imitations de produits laitiers

De l'avis de plusieurs producteurs laitiers et transformateurs, les imitations⁶ de produits laitiers, telles que les simili-fromages, constituent une menace croissante, surtout à cause de leur utilisation par les secteurs de la transformation secondaire et des services alimentaires. La réglementation en la matière varie selon les provinces. Si les mentions *filled cheese*, *cheese analog*, *produit de soya de type fromage* et autres appellations sont officiellement proscrites dans plusieurs provinces, dont le Québec, leur utilisation est permise dans d'autres provinces⁷. Puisque dans ces produits, le gras laitier est remplacé par du gras d'origine végétale, les coûts associés à leur fabrication sont de loin inférieurs à ceux qu'entraîne la production de fromage. Évidemment, ces imitations entrent en concurrence directe avec les produits laitiers. Plusieurs redoutent que leur utilisation ait une incidence sur le prix du fromage et sur l'image des produits laitiers, faisant baisser par conséquent les marges bénéficiaires.

⁵ Ce nombre comprend les travailleurs en usine et les autres travailleurs, comme le personnel administratif.

⁶ Il ne faut pas confondre ces produits avec les substituts ni les succédanés.

⁷ Groupe AGÉCO, *Perspectives pour l'industrie de la transformation laitière québécoise – Rapport final*, avril 2007, 111 p.

3.5 Les épisodes de toxi-infections

Chaque année, les agences responsables de la sécurité alimentaire diffusent des avis à la population concernant la présence possible de contaminants dans certains aliments. En septembre 2008, un épisode de toxi-infections causé par la bactérie *Listeria* a touché le secteur des fromages artisanaux québécois. Cette période a contribué à conscientiser davantage l'industrie sur l'importance de la salubrité et de l'innocuité des produits fabriqués. Les actions posées par les producteurs, les transformateurs, les détaillants et les gouvernements afin de prévenir ce type d'incident ont eu pour effet de rehausser l'assurance qualité au sein de la filière et de rendre la chaîne alimentaire laitière plus sécuritaire.

LA PRODUCTION

Afin de tracer le portrait de la production de lait au Québec et d'en faire une analyse comparative, les données pour le Québec ont été mises en lien avec celles de l'Ontario, de l'Alberta et du Canada dans son ensemble. Ces données proviennent principalement de Statistique Canada et de la Commission canadienne du lait.

La présente section comprend une description de la situation observée au Québec et au Canada, de l'évolution de la production laitière régionale, des éléments de gestion de la production ainsi que de la situation financière des fermes laitières.

4.1 L'importance de la production laitière du Québec dans le contexte canadien

En 2007, le Québec se situait au premier rang des provinces productrices de lait avec des recettes monétaires de 1,96 milliard de dollars, devant l'Ontario (1,71 milliard de dollars) et l'Alberta (426 millions de dollars).

La répartition du quota total national pour l'année 2007

En 2007, le Québec et l'Ontario possédaient près de 71 % du quota laitier total du Canada. Plus particulièrement, le droit de produire total du Québec s'élevait à 113 millions de kilogrammes de matière grasse, ce qui équivaut à plus de 38 % du quota total canadien. Quant à l'Ontario, pour la même année, son droit de produire se chiffrait à 97 millions de kilogrammes de matière grasse, une quantité qui représente près de 33 % du quota total canadien.

Tableau 4.1
Répartition du quota total entre les provinces

Province	2007	Importance
	000 000 kg M.G.	%
Île-du-Prince-Édouard	3,87	1,3
Nouvelle-Écosse	6,57	2,2
Nouveau-Brunswick	5,13	1,7
Québec	113,25	38,1
Ontario	97,05	32,7
Alberta	24,42	8,2
Total Canada	297,19	100,0

Sources : – Commission canadienne du lait.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2009.

Au cours de la période de 1997 à 2007, le quota laitier des provinces a connu deux phases d'augmentation : de 1997 à 2003 et de 2003 à 2007. Durant la première phase, le quota du Québec a augmenté de 10,7 % par rapport à 8,8 % pour le Canada. Par contre, au cours de la deuxième phase, la hausse du quota au Québec a atteint 0,8 % comparativement à 2,6 % pour le reste du pays, tandis que le quota de l'Alberta a connu une augmentation de 7,7 % pour la même période. Cet écart s'explique par une entente de répartition des augmentations de quota intervenue entre les provinces le 1^{er} octobre 2003; cette entente

fixe une nouvelle proportion de répartition du quota entre les provinces à partir de deux variables, soit 90 % sur la part de la population et 10 % sur les quotas que possèdent les provinces. Auparavant, cette proportion était inversée.

Tableau 4.2
Évolution du quota laitier total, au 1^{er} août de chaque année,
pour les provinces maritimes, le Québec, l'Ontario, l'Alberta et le Canada,
pour les années 1997, 2003 et 2007

Province	1997	2003	2007	Variation (%)		
				1997 - 2003	2003 - 2007	1997 - 2007
000 000 kg M.G.				%		
Île-du-Prince-Édouard	3,53	3,84	3,87	8,78	0,91	9,77
Nouvelle-Écosse	6,17	6,51	6,57	5,51	0,94	6,50
Nouveau-Brunswick	4,68	5,08	5,13	8,55	0,98	9,61
Québec	101,35	112,26	113,25	10,76	0,88	11,74
Ontario	90,37	96,20	97,05	6,45	0,89	7,39
Alberta	21,07	22,66	24,42	7,55	7,77	15,90
Total Canada	265,95	289,50	297,19	8,86	2,66	11,75

Sources : – Commission canadienne du lait.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2009.

4.2 La description comparative de la production laitière du Québec

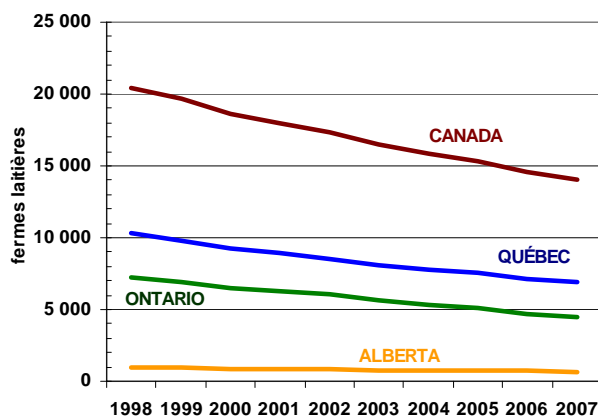
Le nombre de fermes laitières

Le nombre de fermes laitières au Québec, en Ontario, en Alberta ainsi que dans l'ensemble du Canada est en diminution (figure 4.1). Pour la période de 1998 à 2007, il a baissé de 33 % au Québec, de 30 % en Ontario, de 35 % en Alberta et de 33 % dans l'ensemble du Canada.

Le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières

Au Québec, la Fédération des producteurs de lait du Québec a mis en place, en 2006, le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières. Depuis l'instauration de ce programme, 40 prêts de 10 kg de matière grasse par jour ont été accordés à de nouvelles fermes laitières. Les entreprises sélectionnées remboursent le prêt à partir de la sixième année suivant sa date de réception, à raison de 1 kg de matière grasse par jour, chaque année.

Figure 4.1
Nombre de fermes laitières
au Québec, en Ontario, en Alberta
et au Canada, de 1998 à 2007



Sources : – Statistique Canada, Système d'extraction des statistiques agricoles.
– Centre canadien d'information laitière.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

Le nombre de vaches laitières par ferme

Le nombre moyen de vaches laitières par ferme, de 1998 à 2007, s'est accru de 22 % dans l'ensemble du Canada. Au Québec, la taille moyenne des troupeaux par ferme a augmenté de 26 %, passant de 44 vaches en 1998 à 56 en 2007. En Alberta, le nombre de vaches par ferme est passé de 93 à 120, ce qui représente un taux de croissance de 29 %. En comparaison, la plus forte augmentation a été observée en Ontario, avec une hausse de 31 %, alors que le nombre de vaches par troupeau est passé de 56 à 73 en 10 ans.

Figure 4.2

Nombre moyen de vaches laitières par ferme, au Québec, en Ontario, en Alberta et au Canada, de 1998 à 2007

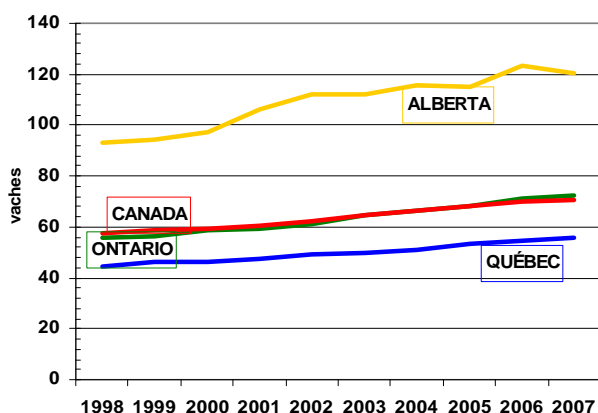
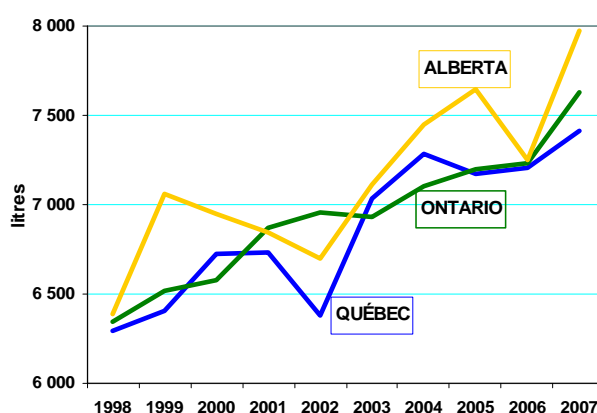


Figure 4.3

Production de lait par vache par année au Québec, en Ontario et en Alberta, de 1998 à 2007



Sources : – Statistique Canada, Système d'extraction des statistiques agricoles.
– Centre canadien d'information laitière.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

La production de lait par vache

En 10 ans, le Québec a augmenté sa production de lait par vache de 18 %. Celle-ci est en effet passée de 6 294 litres en 1998 à 7 413 litres en 2007. Pour la même période, la production de lait par vache a enregistré une hausse de 20 % en Ontario, de 25 % en Alberta et de 20 % au Canada.

4.3 L'évolution de la production laitière régionale du Québec

Au cours de la période de 1998 à 2007, le nombre de producteurs laitiers¹ au Québec a diminué de 33 %, ce qui représente la disparition de 340 fermes laitières en moyenne par année. Certaines régions enregistrent une baisse plus accentuée du nombre de producteurs laitiers. En termes relatifs, entre 1998 et 2007, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a vu son nombre de producteurs diminuer de 47 %, soit de près de la moitié, et la région de Montréal-Laval-Lanaudière, de 42 %.

¹ Le terme « producteur » désigne une entité qui possède un quota. Il ne fait donc pas précisément référence à un individu ni à une ferme.

En termes de volume, entre 1998 et 2007, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine affichent une diminution relative de leur volume de production de 35 % (tableau 4.3). Les régions de Montréal et de Laval ainsi que l'Abitibi-Témiscamingue ont vu leur production baisser de 18 %. En contrepartie, la région de Chaudière-Appalaches a connu une croissance de 10 % et le Bas-Saint-Laurent, de près de 4 %. Les trois régions qui, en 1998, produisaient plus de 56 % de la production laitière provinciale, soit la Montérégie, la région de Chaudière-Appalaches et celle du Centre-du-Québec, ont maintenu leur position.

Tableau 4.3
Production régionale,
en 1998 et 2007

Région	1998	2007	Variation	
	hectolitres		hl	%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	85 450	56 000	-29 450	-34,5
Bas Saint-Laurent	2 617 660	2 717 455	99 795	3,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 632 710	1 444 300	-188 410	-11,5
Québec	902 590	851 508	-51 082	-5,7
Chaudières-Appalaches	5 224 650	5 763 638	538 988	10,3
Mauricie	1 346 750	1 187 022	-159 728	-11,9
Centre-du-Québec	4 596 980	4 646 441	49 461	1,1
Estrie	2 774 300	2 808 211	33 911	1,2
Montérégie	5 939 740	5 555 658	-384 082	-6,5
Montréal, Laval, Lanaudières	1 115 230	913 763	-201 467	-18,1
Laurentides	886 730	878 049	-8 681	-1,0
Outaouais	364 660	324 118	-40 542	-11,1
Abitibi-Témiscamingue	597 350	491 505	-105 845	-17,7
Québec	28 084 800	27 637 668	-447 132	-1,6

Sources : – AGÉCO, *Faits saillants laitiers* 2001 et *Faits saillants laitiers* 2008.

– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

Il est à noter cependant qu'à l'échelle provinciale, en 10 ans, le volume de lait produit dans la province est demeuré relativement stable en affichant une baisse de 1,6 %. Quant à la proportion de la production totale déplacée depuis 1998, elle représente moins de 3 %.

4.4 L'évolution de la taille des entreprises

En dix ans, le profil des entreprises laitières québécoises s'est passablement modifié. Les fermes qui produisent un volume de lait inférieur à 315 000 litres, ont diminué de 60 %. Leur nombre est en effet passé de 7 888 entreprises à 3 188. Les entreprises produisant 315 000 litres et plus de lait par année affichent une croissance supérieure à 50 % passant de 2 381 entreprises en 1998, à 3 747 en 2007. Enfin, le nombre de fermes qui produisent entre 315 000 et 405 000 litres de lait est demeuré relativement stable.

Tableau 4.4
Nombre de producteurs de lait
selon le volume de production au Québec,
en 1998 et 2007

Volume*	1998	2007	Variation
	litres		%
Moins de 45 000	107	34	- 68
De 45 000 à 135 000	1 719	476	- 72
De 135 000 à 225 000	3 484	1 124	- 68
De 225 000 à 315 000	2 578	1 482	- 43
De 315 000 à 405 000	1 213	1 267	4
De 405 000 à 495 000	583	903	55
De 495 000 à 585 000	259	555	114
De 585 000 à 900 000	266	719	170
Plus de 900 000	60	303	405
Total	10 269	6 863	- 33

* Conversion réalisée par le MAPAQ en utilisant un taux moyen de 4 kilogrammes de matière grasse par 100 litres.

Sources : – AGÉCO, *Faits saillants laitiers* 2001 et 2008.

– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

Le mode de production

Au Québec, en 2007, la proportion de troupeaux laitiers gardés en stabulation entravée est hautement majoritaire. Elle se situe à près de 80 %, alors qu'environ 6 % des troupeaux sont gardés en stabulation libre. En comparaison, la tendance est inversée en Alberta, où plus de 80 % des troupeaux sont en stabulation libre. Il apparaît également que le mode de stabulation libre est associé aux troupeaux de plus ou moins 100 têtes (annexe 2).

Figure 4.4
Importance des troupeaux en stabulation libre en 2007

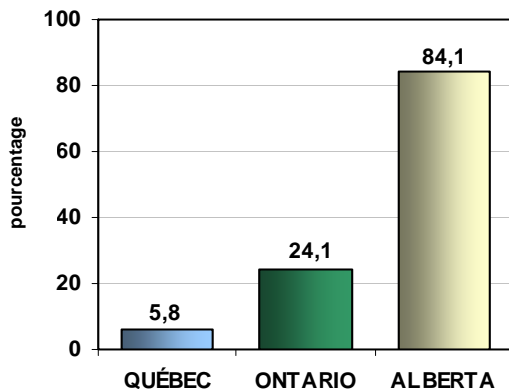
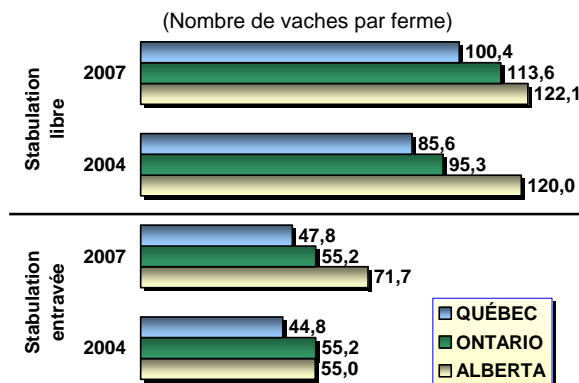


Figure 4.5
Taille des troupeaux, selon le type de stabulation, en 2004 et 2007



Note : Les données pour l'Ontario et l'Alberta ne concernent que les troupeaux inscrits au contrôle laitier et, dans le cas du Québec, la somme des pourcentages de stabulation est inférieure à 100, car il y a une troisième catégorie de troupeaux, à la fois en stabulation libre et entravée.

Sources : – CanWest DHI pour l'Ontario et l'Alberta et la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles pour le Québec.
– MAPAQ, Direction du développement et de l'innovation, mars 2009.

4.5 Le centre d'expertise en production laitière, VALACTA²

En 2006, la Fédération des producteurs de lait du Québec, l'Université McGill et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ont mis sur pied VALACTA, le centre d'expertise en production laitière du Québec. Cette décision était l'aboutissement d'une démarche entreprise deux ans plus tôt à l'assemblée générale annuelle de la Fédération et qui visait à rassembler les autres acteurs du secteur laitier au sein d'un organisme pour améliorer l'encadrement multidisciplinaire des producteurs et des organisations du milieu.

La société en commandite Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) a été utilisée comme pierre d'assise de cette nouvelle entité. Cette entreprise jouait déjà un rôle de premier plan dans la collecte et la certification de données aux fins de gestion de troupeau et d'évaluation génétique, dans les analyses de laboratoire, dans le traitement informatique et en matière de services-conseils aux entreprises laitières. Depuis janvier 2008, le centre d'expertise a étendu son action à l'ensemble des provinces maritimes en fusionnant ses activités avec celles de la Corporation d'amélioration du bétail laitier de l'Atlantique, ou CABLA.

² Voir l'annexe 3, qui présente une analyse des répercussions du contrôle laitier sur les rendements.

La mission de VALACTA est de « réunir les forces du milieu pour améliorer l'efficacité technique et économique des entreprises laitières en stimulant le développement du savoir, sa diffusion et son adoption par les producteurs laitiers ». Pour aider l'entreprise à s'acquitter pleinement de son mandat, des comités d'orientation stratégique regroupant des représentants des différentes organisations du secteur laitier ont été mis sur pied afin de cerner les enjeux qui se dessinent dans plusieurs champs d'activité de la production.

4.6 La situation financière des fermes laitières³

Afin d'analyser la situation financière des entreprises laitières du Québec, les données de l'Enquête financière sur les fermes de Statistique Canada concernant les années 1997 à 2007 ont été utilisées. Elles ont aussi servi à établir une base comparable avec les entreprises laitières de l'Ontario et de l'Alberta.

Les entreprises laitières du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et du Canada

En moyenne, les dépenses totales des entreprises laitières ont augmenté à un rythme plus rapide que les revenus totaux, et ce, pour les trois provinces analysées (tableau 4.5). Au cours de la période à l'étude, les revenus totaux des entreprises laitières québécoises ont connu une croissance annuelle moyenne de 13,1 % comparativement à 9,3 % en Ontario et à 7,9 % en Alberta. En contrepartie, les dépenses totales moyennes des entreprises laitières québécoises ont connu une hausse de 14,2 % chaque année, alors que cette croissance est estimée à 9,6 % en Ontario et en Alberta.

Tableau 4.5
Portrait financier des entreprises laitières
au Québec, en Ontario et en Alberta, de 1997 à 2007
Résultats moyens par ferme (en dollars)

PROVINCE	1997	2002	2007	Variations annuelles moyennes, 1997 à 2007
	\$			%
QUÉBEC				
Revenus totaux	162 826	245 547	376 175	13,1
Dépenses totales	118 630	191 066	286 854	14,2
RANC	44 196	54 481	89 321	10,2
ONTARIO				
Revenus totaux	225 269	321 551	433 918	9,3
Dépenses totales	172 264	241 247	337 635	9,6
RANC	53 005	80 305	96 283	8,2
ALBERTA				
Revenus totaux	438 528	574 889	783 964	7,9
Dépenses totales	324 953	461 976	636 282	9,6
RANC	113 576	112 914	147 683	3,0

Sources : – Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes pour les années 1997 à 2007 (catalogue 21F0008XIF).
– MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2009.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

La situation d'une ferme laitière au Québec, en Ontario et en Alberta, en 2007

Au cours de la période observée, c'est au Québec que l'avoir net agricole présenté à l'annexe 4, soit la différence entre l'actif total et le passif total, affiche la plus grande augmentation annuelle moyenne (14,0 %), en comparaison de l'Ontario (12,8 %) et de l'Alberta (12,5 %). Les entreprises laitières québécoises affichent en moyenne le plus important taux de croissance annuel de l'endettement. Ce résultat est lié, en partie du moins, au fait que le Québec enregistre le plus important taux de croissance de l'actif total des trois provinces à l'étude.

Par ailleurs, une croissance plus élevée des dépenses totales en comparaison des revenus totaux a pour effet de réduire la progression du revenu agricole net comptant (RANC)⁴. Malgré cette hausse des dépenses totales, les entreprises laitières québécoises affichent en moyenne, chaque année, une croissance de leur revenu net comptant de 10,2 %, contre 8,2 % en Ontario et 3 % en Alberta (tableau 4.5).

En 2007, les dépenses d'une entreprise laitière québécoise représentaient 76,3 % de ses revenus totaux⁵. En Ontario, cette proportion atteignait 77,8 %, en Alberta, 81,2 % et au Canada, 78,1 %. La même année, les paiements de programmes gouvernementaux, nets des cotisations des producteurs, équivalaient à 3,3 % des ventes agricoles d'une ferme laitière québécoise. En Ontario, ce ratio se chiffrait à 1,0 %, alors qu'il s'élevait à 1,2 % et à 2,0 % respectivement en Alberta et dans l'ensemble du Canada.

Toujours en 2007, les entreprises laitières québécoises avaient un niveau d'endettement supérieur à la moyenne canadienne. Pour 1 \$ de revenu, une entreprise laitière au Québec avait une dette de 1,90 \$, tout comme l'entreprise albertaine. Il s'agit toutefois d'un endettement supérieur de 0,23 \$ à celui des entreprises laitières ontariennes. Cependant, les entreprises québécoises affichaient des revenus légèrement plus importants par dollar d'actif que ceux des entreprises de l'Ontario et de l'Alberta. Leurs revenus étaient également supérieurs à la moyenne canadienne.

³ Voir le tableau détaillé de comparaison du profil financier à l'annexe 4.

⁴ Le revenu agricole net comptant, ou RANC, correspond au revenu d'exploitation moins les dépenses d'exploitation. Il représente la somme disponible pour le remboursement des dettes, l'investissement ou les retraits par les propriétaires.

⁵ Les revenus totaux représentent la somme des paiements de programmes gouvernementaux et les revenus issus des ventes agricoles.

Tableau 4.6
Résultats moyens par entreprise laitière, en 2007

	QUÉBEC	ONTARIO	ALBERTA	CANADA
Dépenses dans les revenus totaux (%)	76,3	77,8	81,2	78,1
RANC dans les revenus totaux (%)	23,7	22,2	18,8	21,9
Paiements de programmes dans les ventes agricoles (%)	3,3	1,0	1,2	2,0
Taux d'endettement (%)	29,7	21,8	26,3	25,8
Le passif soutenu par dollar de revenu total (\$)	1,90	1,67	1,90	1,82
Revenus totaux / l'actif total (\$)	0,16	0,13	0,14	0,14

Sources : – Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes pour les années 1997 à 2007, (catalogue 21F0008XIF).
– MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

Tableau 4.7
Investissements moyens annuels pour une ferme laitière du Québec et importance du quota et de la machinerie en 1997, 2002 et 2007

Investissement	1997	2002	2007	Moyenne
Quota (\$)	13 554	44 224	32 433	31 865
% investissements totaux	29	38	29	34
Machinerie (\$)	14 891	22 813	29 420	23 523
% investissements totaux	32	19	26	25
Total investissement	47 192	117 754	111 517	92 887

Sources : – Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes pour les années 1997 à 2007 (catalogue 21F0008XIF).
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

Les investissements des entreprises laitières québécoises

En 2007, l'acquisition de quota demeure l'investissement le plus important avec un montant moyen de 32 000 \$ (tableau 4.7) par année et par entreprise, soit 34 % des investissements bruts. Vient ensuite l'acquisition de machinerie et d'équipement, avec un montant moyen de 24 000 \$ par année, ce qui équivaut à 25 % du total des investissements bruts. Les investissements en quota pourraient se stabiliser à l'avenir en raison du règlement fixant le prix maximal du quota que les producteurs laitiers québécois ont adopté en 2007.

Le revenu total moyen des familles agricoles selon le type d'exploitation agricole, secteur non constitué en société

Les familles agricoles qui exploitent des entreprises laitières non constituées en société ont, en moyenne, moins recours aux revenus hors ferme (RHF) que les autres secteurs de production au Québec (annexe 5). Cette tendance est observable autant si l'on considère le montant par ferme, 24 712 \$ en moyenne, que la proportion du revenu hors ferme dans le revenu total, c'est-à-dire 32 %.

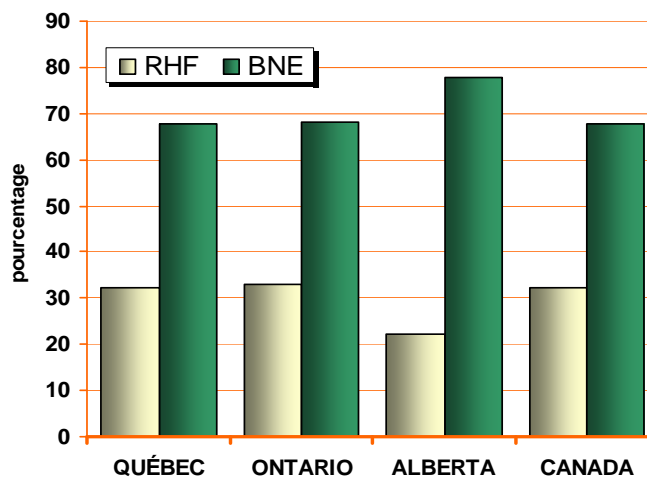
Tableau 4.8
Revenu hors ferme des familles agricoles selon le type d'exploitation agricole, entreprises non constituées en société, au Québec (moyennes de 2001 à 2006)

Production	Revenu hors ferme (RHF)	Bénéfice net d'exploitation (BNE)	Revenu total (RT)	RHF/RT	BNE/RT
		\$		%	
Cultures végétales	49 187	14 348	63 585	77	23
Élevage total	36 835	32 044	68 879	53	47
Élevage de bovins laitiers et produits laitiers	24 712	51 975	76 687	32	68
Total - Ensemble des productions	41 576	25 233	66 810	62	38

Sources : – Statistique Canada (catalogue 21-207).
– MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

Enfin, la proportion des revenus hors ferme dans le revenu total des entreprises laitières québécoises est comparable à la moyenne canadienne, mais légèrement inférieure à celle de l'Ontario. Ainsi, selon la figure 4.6, une ferme laitière québécoise tire 32 % de son revenu familial du revenu hors ferme et 68 %, du bénéfice net d'exploitation.

Figure 4.6
Revenus hors ferme des familles travaillant dans des entreprises laitières (moyennes de 2001 à 2006)



RHF = Revenus hors ferme
BNE = Bénéfice net d'exploitation

Sources : – Statistique Canada (catalogue 21-207).
– MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, avril 2009.

LA MISE EN MARCHÉ

En 2007-2008, les 14 000 fermes laitières canadiennes produisaient un volume annuel de 8,3 milliards de litres de lait sur l'ensemble du territoire agricole canadien. Le lait doit être cueilli à la ferme tous les deux jours, ce qui nécessite une excellente organisation de son transport. Produit périssable, il doit être transformé dans un délai très court après la cueillette et dirigé vers plus de 280 établissements spécialisés dans la fabrication des produits laitiers pour répondre aux besoins des 33 millions de Canadiens répartis sur tout le territoire.

Au Québec, la mise en marché des 2,9 milliards de litres de lait est régie par quatre types de conventions, soit : les conventions de mise en marché du lait; la Convention de transport du lait; la Convention de frais de vérification et la Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait. Les sections qui suivent décrivent les principales caractéristiques de chacun des quatre types de conventions. Finalement, une brève description des activités de publicité et de promotion, réalisées par la Fédération des producteurs de lait du Québec, complète ce chapitre.

5.1 Les conventions de mise en marché du lait

Au Québec, les conventions de mise en marché du lait résultent d'une entente entre les producteurs et les transformateurs. Elles existent en vertu de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1). Les signataires des conventions sont Agropur coopérative, la Fédération des producteurs de lait du Québec et le Conseil des industriels laitiers du Québec. Les conventions couvrent les principaux sujets suivants :

- les garanties et les règles d'approvisionnement des usines laitières;
- la qualité du lait;
- les prix du lait.

Les conventions de mise en marché sont échues depuis le 31 juillet 2006. Elles ont été reconduites chaque année depuis et elles font l'objet de négociations présentement.

5.1.1 Le Comité des signataires

Le Comité des signataires des conventions de mise en marché du lait est responsable, entre autres choses, de négocier les conventions. Présidé par le MAPAQ, il est composé des représentants de chacune des parties signataires des conventions, soit la Fédération des producteurs de lait du Québec, le Conseil des industriels laitiers du Québec et Agropur coopérative. Lors d'une mésentente, les parties ont recours aux étapes de conciliation et d'arbitrage prévues à la Loi.

5.1.2 Les règles d'approvisionnement

Les entreprises de transformation des produits laitiers au Québec ont des volumes historiques d'approvisionnement de lait pour la classe 2 – yogourt, la classe 3 – fromage et la classe 4 – beurre, poudre de lait écrémé et lait concentré. En ce qui concerne l'approvisionnement des usines en lait de consommation (classe 1), il se fait à la demande et il n'y a pas de volume historique. Pour les autres produits, les entreprises sont approvisionnées tout au long de l'année en fonction de leur volume historique par classe de lait et selon les règles d'approvisionnement prévues dans les conventions. Les volumes historiques¹ d'approvisionnement des usines sont modifiés en fonction des augmentations et des diminutions des besoins canadiens en produits laitiers.

Ainsi, lorsqu'il y a une augmentation des besoins canadiens en produits laitiers (quand le quota de mise en marché augmente), les transformateurs laitiers ont accès à des volumes additionnels par l'entremise de la réserve de croissance. De plus, les conventions prévoient une réserve pour les nouvelles entreprises afin de faciliter leur accès à l'industrie (un volume de cinq millions de litres est disponible par année pour l'ensemble des entreprises). Par ailleurs, les conventions incluent des dispositions concernant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers. Ce programme a été créé en 1989 et permet à une entreprise d'obtenir les quantités de lait nécessaires pour développer et mettre en marché des produits qui ne sont pas vendus aux consommateurs canadiens ou qui sont offerts uniquement en importation. Un maximum de 2 % du quota de mise en marché est mis à la disposition des participants, ce qui équivaut à environ 100 millions de litres de lait par année à l'échelle canadienne. Cette quantité est basée sur le niveau de quota de mise en marché de 2008-2009. Depuis 1989, un total de 400 millions de litres de lait ont été transformés dans le cadre de ce programme au Canada, dont 72 % au Québec. Jusqu'à maintenant, ce programme a permis de commercialiser près de 150 variétés de fromages fins au Canada. À titre d'exemple, au Québec, ce programme a été notamment utilisé pour certains fromages : Mamirolle, le Fin Renard et bâton de mozzarella.

5.1.3 La qualité

Le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) effectue régulièrement des inspections dans les établissements de production et les usines laitières au Québec en utilisant une méthode basée sur le risque (méthode IBR).

En plus de ces inspections, le CQIASA vérifie chaque mois la qualité du lait cru produit au Québec. Les éléments qui font l'objet de cette analyse sont, notamment, les bactéries aérobies mésophiles, les psychrotrophes et les thermophiles, les cellules somatiques, les résidus de substances inhibitrices, entre autres les antibiotiques et les autres médicaments vétérinaires.

¹ Selon la Convention de mise en marché du lait, les volumes historiques sont les volumes reconnus par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec comme ayant été utilisés au cours de l'année laitière précédente et rajustés selon les règles de cette même année.

Le gouvernement a récemment adopté de nouvelles normes microbiologiques et chimiques applicables au lait cru. Ainsi, le chapitre 11 du Règlement sur les aliments (c. P-29, r.1), qui est entré en vigueur le 31 juillet 2008, prescrit les paramètres suivants :

- bactéries aérobies mésophiles : 50 000 ufc²/ml et 7 000 ufc/ml maximum, à la suite d'une pasteurisation en laboratoire³;
- cellules somatiques : 500 000 cellules/ml;
- absence de résidus de substances inhibitrices;
- cryoscopie : le point de congélation du lait de vache ne doit pas dépasser - 0,507 °C (- 0,525 °Hortvet).

Pour les dix dernières années, les résultats analytiques (tableau 5.1) démontrent une amélioration quant à la présence de bactéries. Ainsi, en 1998, environ 3,08 % du lait produit au Québec n'était pas conforme à la norme, alors que ce pourcentage a atteint 1,64 % seulement en 2008.

Tableau 5.1
Résultats hors normes pour les analyses de bactéries aérobies mésophiles totales, les cellules somatiques et les antibiotiques, de 1997-1998 à 2007-2008

Type d'analyse	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Numération bactérienne avant pasteurisation											
<i>Total échantillons</i>	118 884	114 797	110 388	104 334	99 194	93 773	90 251	86 684	81 041	81 013	55 317
<i>% hors normes</i>	3,08	2,82	2,78	2,42	2,49	2,47	2,23	1,61	1,78	1,76	1,64
Numération leucocytaire											
<i>Total échantillons</i>	119 673	116 675	111 643	106 639	98 119	95 389	92 747	89 293	83 837	92 169	83 389
<i>% hors normes</i>	1,59	1,94	2,60	2,55	2,46	2,00	1,24	0,97	0,88	0,87	0,66
Antibiotiques											
<i>Total échantillons</i>	119 722	116 733	111 718	106 744	101 361	95 755	92 915	89 364	84 178	83 243	69 683
<i>% hors normes</i>	0,09	0,08	0,10	0,10	0,08	0,08	0,12	0,10	0,09	0,08	0,10

Source : MAPAQ, Direction du développement et de la réglementation, janvier 2009.

Du côté des cellules somatiques, la situation s'est également améliorée puisque le pourcentage de non-conformité a atteint 0,66 % en 2008.

Par ailleurs, en ce qui concerne les résidus de substances inhibitrices, la situation semble stable et sous contrôle.

² L'abréviation ufc signifie « unités formant des colonies ».

³ Depuis le début du mois de janvier 2009, le MAPAQ utilise un nouvel appareil, le Bactoscan, pour vérifier la qualité microbiologique du lait cru. Cet appareil effectue le compte de toutes les bactéries vivantes de façon individuelle, peu importe la température à laquelle elles se développent, alors que le Petrifoss (ancienne méthode) ne faisait que le compte de bactéries mésophiles formant des colonies. Avec le Bactoscan, les résultats sont exprimés en CBI/ml (compte de bactéries individuelles par millilitre). La norme qui fait l'objet d'un consensus actuellement au Canada est de 121,000 CBI/ml, mais elle n'est pas encore intégrée à la réglementation.

Il faut rappeler que ces résultats analytiques sont basés sur les anciennes normes du Règlement sur les normes microbiologiques (c. P-30, r.5) et du Règlement sur la salubrité des produits laitiers (c. P-30, r.14.1) qui étaient les suivantes :

- bactéries aérobies mésophiles : 100 000 ufc/ml et 10 000 ufc/ml maximum, à la suite d'une pasteurisation en laboratoire;
- cellules somatiques : 750 000 cellules/ml;
- résidus de substances inhibitrices : aucun antiseptique ou antibiotique;
- cryoscopie : le point de congélation du lait de vache ne doit pas dépasser - 0,525 °Hortvet.

Rappelons qu'en vertu d'un protocole signé entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le Conseil des industriels laitiers du Québec, Agropur coopérative et la Fédération des producteurs de lait du Québec, on vérifie la présence d'antibiotiques pour chaque livraison de lait avant son déchargement à l'usine. Tous les lots qui s'avèrent positifs sont éliminés du circuit de commercialisation.

Les producteurs de lait du Québec adhèrent au programme Lait canadien de qualité, dont la mise en place au Québec doit être terminée au 31 juillet 2012. Ce programme permettra de prévenir et de réduire les risques en ce qui concerne la salubrité des aliments; il repose essentiellement sur la surveillance des points critiques afin de couvrir l'ensemble des dangers liés à la salubrité en misant sur la prévention par l'adoption de bonnes pratiques. Pour ce faire, les fermes laitières doivent tenir des registres afin de démontrer que le lait qu'elles produisent répond aux objectifs du programme. Par exemple, elles doivent se doter d'un thermographe qui permet l'enregistrement continu de la température du bassin refroidisseur. Ce programme est un outil de gestion important de la production laitière adopté par les fermes afin de répondre aux exigences des consommateurs sur la qualité et l'innocuité des aliments.

5.1.4 Les prix

Le prix du lait payé aux producteurs est fixé selon les trois étapes suivantes :

1. La Commission canadienne du lait établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Pour ce faire, elle consulte les producteurs, les transformateurs, les restaurateurs et les consommateurs. Elle utilise également le résultat de l'enquête sur le coût de production du lait ainsi que des indicateurs économiques et son propre jugement.
2. L'organisme de supervision de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5), dont le Québec est signataire, établit la grille de prix cibles du lait. Cette dernière est élaborée à partir des prix de soutien annoncés par la CCL pour les groupes de produits suivants : yogourt, crème glacée, fromage, beurre, poudre de lait écrémé et lait concentré. Le prix du lait de consommation est rajusté en fonction d'un indice composé⁴.

⁴ Cet indice composé comprend les indices suivants : l'indice des prix à la consommation, le revenu personnel disponible et les coûts pécuniaires et intérêts indexés dans les proportions respectives de 30 %, 30 % et 40 %. Cette formule, en vigueur jusqu'au 1^{er} février 2009, a été reconduite jusqu'en février 2012. Les producteurs de lait et les industriels laitiers du Canada poursuivent sa révision.

3. Au Québec, la négociation des prix s'amorce entre les producteurs de lait et les industriels québécois en vertu des conventions de mise en marché du lait à partir d'une grille de prix élaborée et proposée par la FPLQ qui utilise, pour ce faire, la grille de prix cibles adoptée par l'Organisme de supervision. Les prix payés aux producteurs laitiers par les industriels sont établis en fonction de la priorité et de la garantie d'approvisionnement des différentes classes de lait. Ils sont fixés sur la base de chaque kilogramme de composants que contient le lait, soit la matière grasse, les protéines, le lactose et autres solides du lait. Ainsi, le prix du lait à boire est plus élevé que celui du lait vendu pour la fabrication de fromage. En 2007-2008, le prix moyen annuel du lait payé aux fermes laitières du Québec a été de 69,85 \$/hl⁵.

À la suite des négociations du prix (comme mentionné au point 3 ci-dessus), lorsqu'il y a mésentente entre les parties au Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec arbitre le différend.

5.1.5 Le Programme de dons de lait et de produits laitiers

Les signataires des conventions de mise en marché du lait et des conventions de transport du lait ont mis en place le Programme de dons de lait et de produits laitiers en janvier 2003⁶. Par l'entremise de ce programme, les producteurs laitiers du Québec sont invités à donner du lait. Les transporteurs de lait transportent gratuitement le lait de la ferme à l'usine laitière. Enfin, les industriels laitiers qui acceptent de recevoir le lait fabriquent des produits laitiers qui sont donnés aux banques alimentaires du Québec.

Depuis le début de ce programme, les fermes laitières du Québec ont offert gratuitement 3,2 millions de litres de lait pour la fabrication de produits laitiers donnés à quelque 350 000 citoyens.

5.2 La Convention de transport du lait

La Convention de transport du lait intervient entre la Fédération des producteurs de lait du Québec, Agropur coopérative, l'Association des transporteurs de lait du Québec, Nutrinor et le Syndicat de Québec. Elle précise les normes de transport du lait de la ferme à l'usine ainsi que les éléments de la tarification du transport. En 2007, les transporteurs ont déplacé près de 2,8 milliards de litres de lait sur une distance de plus de 27 millions de kilomètres pour un coût total de 72 millions de dollars.

Par ailleurs, la production de lait certifié biologique profite de 13 circuits spéciaux de collecte du lait. En plus, des circuits de ramassage particuliers sont mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques de certaines fromageries.

⁵ Ce prix correspond au prix moyen résultant des revenus des ventes dans le cadre de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) (Source : *Faits saillants laitiers 2008*, AGÉCO).

⁶ Voir l'article 2.32 et les annexes 7 et 8 de la Convention de mise en marché du lait.

5.3 La Convention de frais de vérification et services connexes

La Fédération des producteurs de lait du Québec, le Conseil des industriels laitiers du Québec, Agropur coopérative et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ont convenu d'une convention de vérification des transactions laitières au Québec. Les producteurs et les industriels contribuent chacun à la moitié du financement des coûts du système de vérification. La Régie assure la vérification des transactions laitières dans 112 usines laitières.

Un système informatisé de vérification est opérationnel depuis 2004. Disponible en ligne, il permet aux entreprises de fournir leurs données par voie informatique et d'accéder au programme d'analyse de la Régie, de faciliter le paiement du lait aux producteurs et d'accroître de façon appréciable l'efficacité du système québécois de vérification.

5.4 La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait

Cette convention a été conclue entre Agropur coopérative, le Conseil des industriels laitiers du Québec, la Fédération des producteurs de lait du Québec et le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ). Elle vise à confier au PATLQ le mandat de réaliser le dosage des composants du lait pour le paiement du lait.

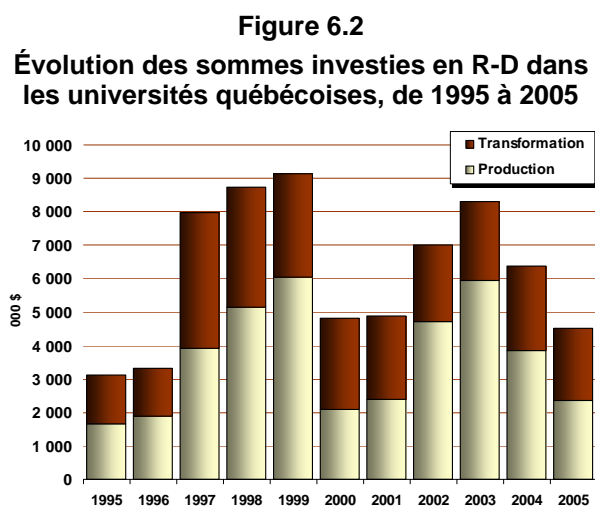
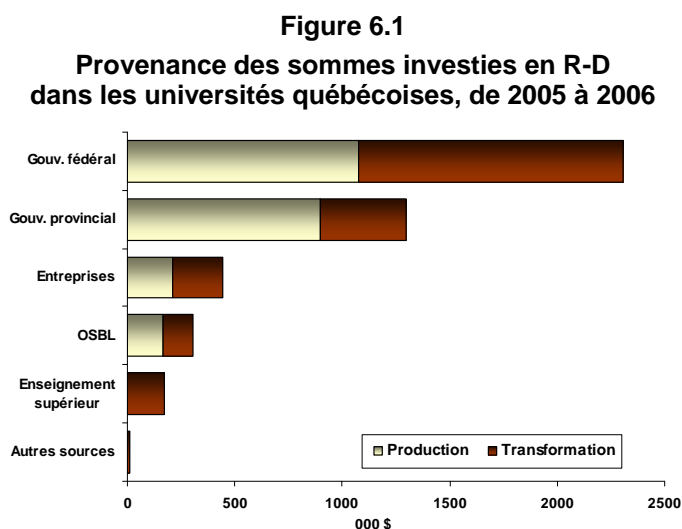
5.5 La publicité et la promotion

Les activités de promotion du lait de consommation et du lait de transformation relèvent de la Fédération des producteurs de lait du Québec. En 2008, des sommes de 4,3 et de 15,4 millions de dollars ont été respectivement investies dans des activités de promotion et des campagnes publicitaires. Une contribution de 16,4 millions de dollars a été versée aux Producteurs laitiers du Canada. Les producteurs de lait québécois ont donc consacré 36,2 millions de dollars aux activités de publicité et de promotion en 2008.

Pour atteindre une portion importante de la population et favoriser la consommation de produits laitiers, la FPLQ utilise plusieurs moyens, dont les campagnes publicitaires télévisées, les promotions en magasin et les activités conjointes avec certains transformateurs.

LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

En 2005-2006, le financement de la recherche réalisée par les universités dans le secteur laitier provenait en grande partie du gouvernement fédéral, principalement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), dont la contribution s'est élevée à 2,1 millions de dollars (figure 6.1). La figure 6.2 présente, pour sa part, l'évolution des sommes investies dans les universités sur une période de 10 ans. Les investissements fluctuent énormément avec les années. En 2005, ils se chiffraient à 4,5 millions de dollars, dont 52 % étaient consacrés à la production laitière.



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU)*, de 1995-1996 à 2005-2006.

Plusieurs acteurs de la recherche universitaire exercent leurs activités dans le secteur laitier. Les chercheurs du Groupe de recherche en sciences et technologie du lait (STELA) de l'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels de l'Université Laval sont reconnus pour leur expertise de pointe dans ce domaine. Le Département des sciences animales de l'Université Laval regroupe des chercheurs actifs en production laitière. En plus de cette université, la recherche dans le secteur laitier s'effectue également et surtout à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill ainsi qu'à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Par ailleurs, les données des figures 6.1 et 6.2 n'incluent pas la valeur de la recherche réalisée dans les centres d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Au Québec, deux stations s'intéressent davantage au secteur laitier, soit le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc de Lennoxville et le Centre de recherche et de développement sur les aliments situé à Saint-Hyacinthe.

Novalait inc., une corporation de financement de la R-D qui appartient à parts égales aux producteurs de lait et aux transformateurs laitiers du Québec, est un acteur important dans le secteur. La mission de cet organisme est d'assurer le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec. Novalait a notamment reçu 1,4 million de dollars d'AAC pour le projet Premium Lait Innovation (PLI) (2005-2008), qui a permis de concevoir une stratégie nationale d'innovation pour le secteur laitier basée sur une vision des marchés de 2015. Cette stratégie s'articule autour de trois grands axes : la nutrition santé, le développement durable et le comportement du consommateur.

L'entente de collaboration entre AAC, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Novalait a été renouvelée en 2008. Le Programme de recherche en partenariat pour l'innovation en production et en transformation laitières – V (2008-2014), qui dispose d'une enveloppe de 3 millions de dollars, a ainsi pu être lancé à l'automne 2008. Les priorités de recherche retenues dans ce programme ont pris en considération les grands axes définis dans le projet PLI.

D'autres initiatives sont en cours, dont la Chaire de recherche CRSNG-industrie laitière en technologie et typicité fromagère (2006-2011) de l'Université Laval, le Réseau canadien de recherche sur la mammite bovine (2006-2011) de l'Université de Montréal et le Programme du Réseau de fermes pilotes (2005-2010). Par ailleurs, l'Université Laval attend présentement une réponse à propos d'une demande adressée au CRSNG pour une chaire de recherche industrielle sur le contrôle nutritionnel de la production des constituants du lait chez la vache. À cela s'ajoute la convention pour la Chaire de recherche industrielle CRSNG/Novalait-PLC-FPLQ-MAPAQ-Valacta, axée sur le contrôle nutritionnel de la production des constituants du lait chez la vache, qui est en cours de signature par les partenaires.

L'industrie laitière est à l'affût des nouvelles tendances du marché. Par exemple, pour répondre aux préoccupations santé des consommateurs, des fromages probiotiques ont notamment fait leur apparition sur les tablettes. L'amélioration de la valeur nutritive du lait et des produits laitiers passe aussi par la nutrition animale. Enfin, la recherche contribuera à améliorer la compétitivité des entreprises laitières et à positionner favorablement l'industrie québécoise sur les marchés.



Annexes



**Importations canadiennes de mélanges et d'ingrédients laitiers
non contingentés, de 1993 à 2007**

Années	Mélanges d'huile de beurre et de sucre		Caséine et produits de caséine		Concentré protéique de lactosérum, lactosérum évaporé, condensé et liquide ⁽¹⁾		Lactose et sirop de lactose		Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum		Total	
	000 kg	000 \$	000 kg	000 \$	000 kg	000 \$	000 kg	000 \$	000 kg	000 \$	000 kg	000 \$
1993	n.d.	n.d.	3 362	18 453	8 648	12 286	2 618	2 733	0	0		n.d.
1994	1 735	n.d.	3 580	19 046	19 070	16 028	2 310	2 677	0	0	26 695	n.d.
1995	1 167	n.d.	4 333	30 640	20 932	10 855	2 346	2 711	0	0	28 778	n.d.
1996	3 404	n.d.	4 272	30 223	40 240	30 810	2 611	2 711	124	571	50 651	n.d.
1997	8 752	n.d.	4 916	32 462	33 322	29 911	3 202	3 094	107	954	50 299	n.d.
1998	6 585	14 550	10 425	39 370	34 428	33 793	4 208	4 134	370	3 105	56 015	94 952
1999	6 333	13 413	8 316	52 034	42 985	37 243	5 415	4 827	669	4 780	63 717	112 297
2000	8 391	16 712	12 132	77 665	52 461	50 319	8 433	6 247	1 083	10 689	82 500	161 631
2001	8 857	17 581	13 106	94 560	43 645	43 860	5 161	5 280	2 297	25 616	73 067	186 897
2002	8 016	15 501	13 541	91 444	37 595	32 524	6 605	6 875	3 887	38 455	69 644	184 798
2003	10 510	18 174	17 326	102 277	41 942	30 041	6 885	7 010	6 057	42 932	82 720	200 434
2004	16 125	32 178	15 497	110 782	49 838	28 312	5 165	6 448	3 060	21 042	89 685	198 762
2005	18 969	39 305	14 757	109 377	66 313	26 207	6 126	7 095	3 847	23 810	110 013	205 793
2006	10 953	22 817	12 361	89 046	77 223	27 244	4 749	6 346	4 581	32 059	109 867	177 512
2007	12 491	22 853	13 443	110 778	88 053	46 668	4 718	10 610	4 672	35 836	123 378	226 745

¹ Il s'agit de la compilation des codes SH suivants : 0404.10.10.00, 0404.10.90.10, 0404.10.90.20 et 0404.10.90.90. Les codes 0404.10.21.00, 0404.10.22.00, 0404.90.10 et 0404.90.20 sont exclus.

Sources : – Revenu Canada, code SH 2106.90.95 (mélanges d'huile de beurre et de sucre), compilation spéciale.
– AAC, bulletin annuel du commerce laitier.
– Statistique Canada, données sur le commerce international canadien des marchandises.
– Tribunal canadien du commerce extérieur, Enquête sur l'importation de mélanges de produits laitiers échappant aux limites des contingents du Canada, page 30.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, février 2009.

Comparaison des modes de stabulation

Catégorie	ONTARIO				ALBERTA				QUÉBEC			
	2004		2007		2004		2007		2004		2007	
	Entravée	Libre	Entravée	Libre	Entravée	Libre	Entravée	Libre	Entravée	Libre	Entravée	Libre
Troupeaux (%)	74,6	25,4	74,3	24,1	8,2	91,8	14,9	84,1	84,7	5,3	79,8	5,8
Vaches (%)	63,0	37,0	59,2	39,6	4,9	95,2	9,3	89,8	77,4	9,1	70,5	10,7
Taille des troupeaux (nombre de vaches)	55,2	95,3	55,2	113,6	55,0	120,0	71,7	122,1	44,8	85,6	47,8	100,4
Production moyenne par vache (kg de lait/vache/an)	7 989	8 258	8 835	8 950	8 996	9 557	9 380	9 660	7 378	8 300	7 725	8 640
Vaches inscrites au contrôle laitier (%)	71,7		72,9		70,7		70,0		78,9		79,7	

- Notes :
- Les données de l'Ontario et de l'Alberta proviennent des rapports annuels de CanWest DHI.
 - Pour l'Ontario et l'Alberta, les données ne concernent que les troupeaux inscrits au contrôle laitier.
 - Les données du Québec proviennent de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles.
 - La somme des pourcentages de stabulation pour le Québec est inférieure à 100 %, car il y a une troisième catégorie de troupeaux, à la fois en stabulation libre et entravée.

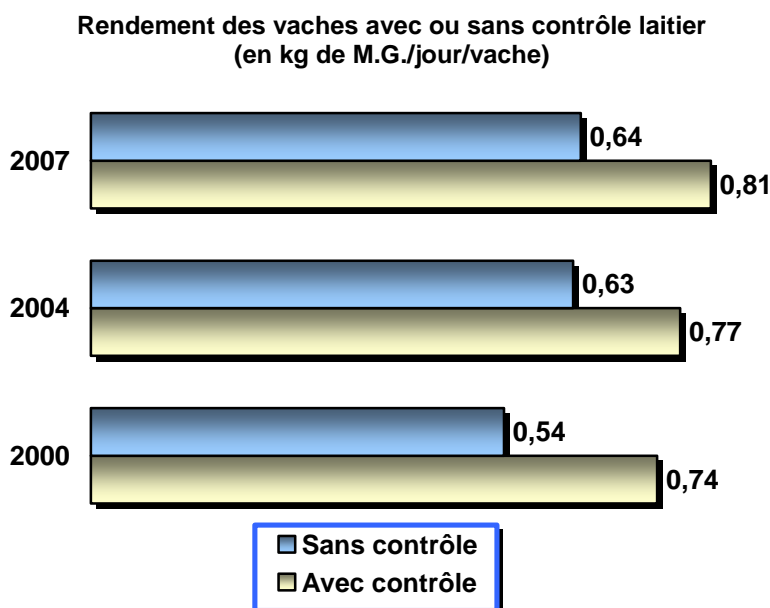
- Sources :
- CANWEST DHI.
 - MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004 et 2007.
 - MAPAQ, Direction du développement et de l'innovation, mars 2009.

Les répercussions de l'absence ou de la présence d'un contrôle laitier sur les rendements

À partir des données de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, Rodrigue Martin, agronome et conseiller expert en production laitière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a estimé le rendement des vaches faisant partie d'un troupeau sous contrôle laitier et celui des vaches n'étant pas sous ce contrôle.

Pour ce faire, il a utilisé les données provenant des exploitations québécoises qui tirent leur revenu principalement de la production laitière. En 2007, le rendement annuel d'une vache faisant partie d'un troupeau inscrit au contrôle laitier est estimé à 0,81 kg de matière grasse par jour par vache, soit l'équivalent de 8 233 kg de lait. Dans le cas des vaches dont le troupeau n'est pas sous contrôle laitier, on évalue leur rendement annuel à 0,64 kg de matière grasse par jour, par vache, c'est-à-dire à 6 505 kg de lait.

Au cours des trois années à l'étude, l'ensemble des vaches dont les rendements ont été systématiquement contrôlés affichent une augmentation constante de leurs performances. Leur production est également supérieure à celle des vaches n'étant pas sous le même contrôle laitier. Les rendements de ces dernières ont même stagné entre 2004 et 2007, ce qui laisse supposer l'interaction de divers facteurs, mais surtout une gestion de troupeau moins efficace.



Sources : – VALACTA.
– MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2000, 2004 et 2007.
– MAPAQ, Direction du développement et de l'innovation, mars 2009.

**Portrait financier des entreprises laitières
au Québec, en Ontario et en Alberta
(résultats moyens par ferme, de 1997 à 2007)**

	1997	2002	2007	Variations annuelles moyennes, de 1997 à 2007
	\$	\$	\$	%
Québec				
Revenus totaux	162 826	245 547	376 175	13,1
Dépenses totales	118 630	191 066	286 854	14,2
Revenu agricole net comptant	44 196	54 481	89 321	10,2
Pourcentage des dépenses totales dans les revenus totaux	72,9 %	63,0 %	76,3 %	
Actif total	897 465	1 693 240	2 412 444	16,9
Passif total	191 824	457 269	716 366	27,3
Avoir net agricole	705 641	1 235 971	1 696 078	14,0
Taux d'endettement	21,4 %	27,0 %	29,7 %	
Ontario				
Revenus totaux	225 269	321 551	433 918	9,3
Dépenses totales	172 264	241 247	337 635	9,6
Revenu agricole net comptant	53 005	80 305	96 283	8,2
Pourcentages des dépenses totales dans les revenus totaux	76,5 %	61,4 %	77,8 %	
Actif total	1 369 056	2 310 357	3 324 902	14,3
Passif total	231 494	443 365	725 676	21,3
Avoir net agricole	1 137 562	1 866 992	2 599 226	12,8
Taux d'endettement	16,9 %	19,2 %	21,8 %	
Alberta				
Revenus totaux	438 528	574 889	783 964	7,9
Dépenses totales	324 953	461 976	636 282	9,6
Revenu agricole net comptant	113 576	112 914	147 683	3,0
Pourcentage des dépenses totales dans les revenus totaux	74,1 %	80,4 %	81,2 %	
Actif total	2 259 251	3 389 947	5 662 553	15,1
Passif total	405 357	855 067	1 486 572	26,7
Avoir net agricole	1 853 894	2 534 880	4 175 981	12,5
Taux d'endettement	17,9 %	25,2 %	26,3 %	

Sources : – Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes.
– MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2009.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

**Importance du revenu total moyen hors ferme des familles agricoles
selon le type d'exploitation agricole, secteur non constitué en société,
au Québec (moyenne de 2001 à 2006)**

	Revenu hors ferme (RHF)	Bénéfice net d'exploitation (BNE)	Revenu total (RT)	RHF/RT	BNE/RT
	\$	\$	\$	%	%
Cultures de plantes oléagineuses	50 915	16 988	67 902	75	25
Cultures de pommes de terre	44 083	28 287	72 369	63	37
Cultures de légumes (sauf les pommes de terre)	35 459	19 403	54 861	65	35
Cultures de fruits et noix	56 778	14 193	70 971	80	20
Cultures en serre	42 557	21 307	63 864	67	33
Autres cultures	50 333	9 518	59 851	84	16
Total	49 187	14 348	63 585	77	23
Élevage de bovins de boucherie	46 204	11 348	57 552	80	20
Élevage de bovins laitiers et produits laitiers	24 712	51 975	76 687	32	68
Élevage de porcs	36 034	46 677	82 711	44	56
Élevage de volailles et d'œufs	48 635	35 056	83 691	58	42
Autres élevages	55 572	5 271	60 843	91	9
Total	36 835	32 044	68 879	53	47
Total des productions	41 576	25 233	66 810	62	38

Sources : – Statistique Canada (catalogue 21-207).
– MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2009.
– MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, avril 2009.

